



## Vers le centenaire de l'armistice de 1918 ... 98ème anniversaire de l'armistice 1914 – 1918

« La mémoire est la sentinelle de l'esprit » William Shakespeare

Cette année, la traditionnelle cérémonie du 11 novembre réunissant les villages d'Allamps, de Barisey-au-Plain, de Gibeauveix, de Mont l'Étroit, de Saulxures-les-Vannes, d'Uruffe et de Vannes-le-Châtel se déroulera à Uruffe.

C'est avec beaucoup de plaisir que les associations des anciens combattants vous convient à cette cérémonie qui se déroulera à partir de 10h30.

### Programme de la cérémonie :

- 10h30 Messe du souvenir à Uruffe,
- 11h30 Rassemblement au Monument aux morts d'Uruffe  
Appel des morts et moments de silence  
Lecture des messages du secrétariat aux anciens combattants  
*Un vin d'honneur à l'issue de la cérémonie sera offert par la municipalité d'Uruffe.*

Néanmoins l'association des anciens combattants de Vannes-le-Châtel, en partenariat avec la commune, souhaite rendre aussi hommage aux hommes du village morts au front. Ils vous convient ce 11 novembre pour commémorer aussi au village ce 98<sup>ème</sup> anniversaire de l'armistice 1914 – 1918.

- 9h15 Rassemblement devant la Maison pour Tous
- 9h30 Cérémonie au Monument aux morts
- 10h00 Départ vers Uruffe

Pour notre liberté, 32 hommes du village sont morts au front :

- Camille est mort le jour de ses 20 ans,
- Eugène est mort la veille de l'armistice,
- Charles, Camille, Charles, Paul, Emile sont morts le même jour le 20 août 1914.
- La moitié avait moins de trente ans,
- Ils étaient célibataires, mariés, pères,
- Ils étaient verrier, tailleur sur verre, cultivateur, manœuvre, boulanger,

**Alors joignez vous à nous pour leur rendre hommage.**

### **Cimetière : reprise des concessions en état d'abandon**

Le conseil a décidé d'engager une démarche de reprise des concessions en état d'abandon.

Un travail minutieux d'inventaire a été entrepris depuis plusieurs mois. Un grand merci à Roger et Damien Bracke qui nous ont donné un précieux coup de main pour dresser cet inventaire.

Des panneaux d'affichage ont été installés au cimetière fin octobre pour mentionner les concessions que la commune envisage de reprendre. La procédure est très longue. Elle va se dérouler sur plusieurs années.

**Comme indiqué au cimetière, une première constatation des concessions en état d'abandon aura lieu ce samedi 12 novembre à 10 heures au cimetière.**

### **Modification des statuts de la communauté de communes**

Le conseil a adopté la modification proposée des statuts de la communauté de communes du pays de Colombey et du sud Toulinois afin que la communauté puisse exercer la compétence « création et gestion d'une maison de services aux publics ».

La seconde modification qui a été adoptée vise à transférer à la communauté le versement du contingent du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS). Il s'agit de la 'cotisation obligatoire' que verse annuellement les communes au SDIS pour participer au fonctionnement de ce service. Pour notre commune, son montant s'est élevé en 2016 à 12 016 €.

Cette contribution augmente régulièrement. Elle a progressé de 18% en 10 ans. Désormais l'augmentation sera prise en charge par la communauté à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, si la majorité qualifiée des 38 communes de notre intercommunalité adoptent ces modifications statutaires.

### **Plan local d'urbanisme**

Le conseil a été invité à participer à deux réunions sur le Plan local d'urbanisme au cours du mois d'octobre. Ces réunions avaient pour objectif de réunir des premiers éléments en vue de mettre en lumière les principales évolutions de notre village en termes de démographie, d'activités économique, culturelle, d'animation sociale, de construction de logements, de consommation du foncier agricole, de préservation des richesses naturelles.

### **Association foncière**

**Le bureau de l'association foncière a adopté courant octobre le budget 2016 et le compte administratif 2015.**

Les subventions du conseil départemental ont été toutes encaissées. Un emprunt de 50 000 € a été réalisé sur 15 ans pour financer le solde des dépenses engagées pour la création des nouveaux chemins que vous empruntez depuis quatre ans.

**Nous allons procéder au second appel des redevances prochainement pour que l'association foncière puisse faire face au remboursement des annuités d'emprunt.**

Sont redevables de ces redevances, tous les propriétaires qui disposent de parcelles qui sont situées dans le périmètre du remembrement.

Le bureau de l'AFR a reconduit le montant de la redevance annuelle à l'hectare fixé l'an passé, à savoir 15 €HT.

Pour mémoire, la surface du périmètre remembré est de 319 ha 94 a 43 ca, et répartie entre 193 comptes. Les 20 premiers comptes représentent 87% de la surface remembrée : la commune dispose du compte le plus important avec un peu plus de 97 ha. 160 comptes ont une surface inférieure à 1ha.

Les modalités définies l'an passé ont été reconduites. Ainsi, pour éviter des lourdeurs administratives de gestion avec l'appel chaque année, pendant toute la durée de l'emprunt, de redevances avec un très faible montant (moins de 5 €HT par an), les membres du bureau ont décidé à l'unanimité que :

- pour les petits comptes, dont le montant total de la redevance sur les 15 ans est inférieur ou égal à 44,99 € HT, la redevance sera appelée en une seule fois (il reste quelques appels à faire) ;
- pour les petits comptes dont le montant de la redevance totale pour les 15 ans est compris entre 45 € HT et 150 € HT, l'appel de la redevance sera réalisé à parts égales au cours des trois premières années, la première année étant 2015 ; la seconde en 2016.
- si le détenteur d'un compte en fait la demande, le paiement en une seule fois du montant de la redevance totale pour les 15 ans, est permis.

Dans le cas de compte en indivis, la redevance sera appelée auprès du premier nom figurant sur le compte. S'agissant des comptes en nu-propriété/usufruit, l'appel de la redevance sera réalisé auprès de l'usufruit.

### Bois de chauffage

La commission bois s'est réunie pour procéder au bilan de l'exploitation forestière de l'an passé et préparer celle qui arrive.

En 2015, 30 foyers du village ont pris une part de bois. Au total 333 stères de bois de chauffage ont été réalisées, soit une recette de 1513 €.

Des travaux forestiers ont été réalisés pour un montant total de 12 937 € (entretien des cloisonnements, dégagement manuel de semis) ; travaux indispensables pour atteindre les objectifs de régénération exigés lors de l'obtention des subventions pour reconstituer notre forêt après la tempête – contrôle sur 10 années).

Autant dire que nous ne pouvons plus compter sur la forêt pour dégager des recettes financières pour conduire des programmes d'investissement dans la commune...

Cette année, nous interviendrons dans les coupes 9,18,20,21 et 25 pour le bois de chauffage et l'abattage de bois d'œuvre ; il s'agira de la seule exploitation de bois d'œuvre qui interviendra pendant notre mandat. Les travaux d'abattage sont imminents.

Les parcelles 35 et 39 seront proposées en fond de coupes à un bucheron pour terminer les parts d'affouages qui n'ont pas été réalisées.

**Rappel : si vous souhaitez avoir une part de bois de chauffage, la date de limite d'inscription a été fixée au 10 novembre (contacter le secrétariat de mairie).**

Le bois de chauffage ne peut être autorisé que pour les besoins personnels. La cession (revente – échange - bois cédé) est interdite ; ces dispositions font références aux articles du code forestier concernant les ventes et exploitation de bois de chauffage par les particuliers.

Les personnes qui n'ont pas terminé au 30 septembre 2016 le lot qui leur a été attribué en décembre 2015 sont autorisées à le terminer cette année. Elles doivent néanmoins s'inscrire en mairie afin que l'ONF puisse préparer leur contrat.

Les personnes qui n'ont pas terminé au 30 septembre 2016 le lot qui leur a été attribué en décembre 2014 ne peuvent plus s'inscrire pendant trois ans (sauf cas de force majeure).

### Lotissement des Grésines

La commission voirie s'est réunie pour finaliser le projet de rénovation des trottoirs. Le projet est quasi finalisé. La consultation des entreprises va prochainement être lancée. Les travaux seront réalisés au printemps 2017.

Une réunion sera organisée pour présenter le projet aux habitants des grésines.

**Nous invitons les personnes qui souhaitent se raccorder au gaz de ville de réaliser leur branchement avant le lancement des travaux.**

### Panneaux de signalisation

Nous avons dressé un inventaire des panneaux de signalisation à changer compte tenu de leur vétusté...

Le dossier de consultation des entreprises est en cours de montage par nos soins.

### Relevé des compteurs d'eau

Nous allons procéder à la relève des index des compteurs d'eau. Si vous n'êtes pas là lors de notre passage, nous vous invitons à transmettre votre relevé à la mairie en renseignant le formulaire qui sera déposé dans votre boîte aux lettres.

### Révision des listes électorales

La révision est en cours.

Pour participer aux élections en 2017, il faut être inscrit sur les listes électorales avant le 31 décembre 2016.

**Pour les nouveaux habitants** : si vous n'êtes pas inscrits sur la liste électorale de la commune, contacter le secrétariat de mairie pour procéder à votre inscription avant le 31 décembre.

**L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans.**

Mairie de Vannes-le-Châtel  
[mairie.vannes-le-chatel@wanadoo.fr](mailto:mairie.vannes-le-chatel@wanadoo.fr)  
[www.vannes-le-chatel.mairie54.fr](http://www.vannes-le-chatel.mairie54.fr)

Téléphone : +33 3 83 25 41 98

Horaires d'ouverture :

Lundi, mardi, jeudi : 13h30 à 18h00.

Vendredi : 8h30 à 12h30.

Le 1er samedi matin de chaque mois :  
8h30 - 12h30

### Garderie : mercredis récréatifs



### **EN NOVEMBRE : PARTONS A LA DECOUVERTE DES PETITES BETES...**

#### **9 novembre : Atelier mosaïque**



Les enfants assembleront des petits cubes et/ou des fragments multicolores de papier mousse formant un motif décoratif.

#### **16 novembre : A la découverte du peuple des six pattes avec l'appui d'une animatrice nature de l'association LOANA**



Après une découverte du peuple des six-pattes à travers quelques jeux, contes, les enfants iront à la chasse aux insectes dans le jardin de la Maison pour Tous. Ils les observeront avec des boîtes-loupes et construiront un hôtel à insectes pour faciliter la survie hivernale des petites bêtes !

Cette activité sera suivie d'une petite balade au printemps, le nez dans l'herbe et la loupe à l'œil ...

#### **23 novembre :**

#### **Atelier Windows Color (pour les + de 6 ans)**



Les enfants décalqueront un modèle et le rempliront de peinture. Ainsi ils repartiront avec de jolis motifs qu'ils pourront coller aux vitres de leur chambre.

#### **Atelier de la Chenille (pour les – de 6 ans)**



Peintures, paillettes, gommettes, sequins seront à l'honneur pour réaliser la plus belle des chenilles. Une fois l'activité réalisée, les enfants chanteront la chanson de la Chenille !

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter : 06.79.35.67.21 ou [garderievanneslechatel@gmail.com](mailto:garderievanneslechatel@gmail.com).

### Atelier – Galerie du CERFAV

#### **Exposition : 'Tu vois quand tu peux'**

Exposition de la promotion sortante des Compagnons Verriers Européens

Du 7 novembre au 2 avril 2017.

Ouverture du mardi au dimanche de 14h-18h.

#### **Animations : Soufflez votre boule de Noël**

26 - 27 novembre  
3 - 4 décembre  
10 - 11 décembre  
17 - 18 décembre  
24 décembre.



De 14h à 18h - 10 € TTC par personne.

Réservations obligatoires au 03 83 50 18 43.

**Les Pri'Mates** organisent son Loto annuel ce samedi 12 novembre.

#### **Théâtre de Cristal : 2 décembre à 20h30**

**LA TETE EN CONFIOTE** par la Cie la conserverie.

*Mirabelle est une femme avec toutes les allures du plus rustre des paysans...*

Réserver dès maintenant : 03 83 25 41 89:

Tout public. Adulte : 12 €. – de 12 ans/Étudiant : 8 €.

#### **Fête de Saint Nicolas : 4 décembre**

Les Pri'Mates, la MJC et le Théâtre de Cristal ont uni leurs talents pour accueillir chaleureusement Saint Nicolas au village.

La décoration du char est en cours par Les Pri'Mates. La MJC vous offre un spectacle. Le Théâtre met à disposition gratuitement sa toute nouvelle salle de spectacle (ZA La Garenne).

#### **Programme**

- **14H30 : spectacle TEMPETE DE CIEL BLEU** par la Cie des Ô. Durée : 0:45.  
« Je m'appelle Ruby mais comme je fais mal mes boucles, tout le monde m'appelle Rudy. Tout le monde croit que je suis un garçon. Moi, je préfère, ça sera plus facile pour être pilote ». Réservations obligatoires au 03 83 25 41 89.
- **A la sortie du spectacle, Saint-Nicolas sera présent.**  
**Défilé dans le village suivi d'un pot de l'amitié** (bonbons pour les enfants, vin chaud pour les parents et amis !).



## Vers le centenaire de l'armistice de 1918 ... 98ème anniversaire de l'armistice 1914 – 1918

*« La mémoire est la sentinelle de l'esprit » William Shakespeare*

Cette année, la traditionnelle cérémonie du 11 novembre réunissant les villages d'Allamps, de Barisey-au-Plain, de Gibeauveix, de Mont l'Étroit, de Saulxures-les-Vannes, d'Uruffe et de Vannes-le-Châtel se déroulera à Uruffe.

C'est avec beaucoup de plaisir que les associations des anciens combattants vous convient à cette cérémonie qui se déroulera à partir de 10h30.

### Programme de la cérémonie :

- 10h30 Messe du souvenir à Uruffe,
- 11h30 Rassemblement au Monument aux morts d'Uruffe  
Appel des morts et moments de silence  
Lecture des messages du secrétariat aux anciens combattants  
*Un vin d'honneur à l'issue de la cérémonie sera offert par la municipalité d'Uruffe.*

Néanmoins l'association des anciens combattants de Vannes-le-Châtel, en partenariat avec la commune, souhaite rendre aussi hommage aux hommes du village morts au front. Ils vous convient ce 11 novembre pour commémorer aussi au village ce 98<sup>ème</sup> anniversaire de l'armistice 1914 – 1918.

- 9h15 Rassemblement devant la Maison pour Tous
- 9h30 Cérémonie au Monument aux morts
- 10h00 Départ vers Uruffe

Pour notre liberté, 32 hommes du village sont morts au front :

- Camille est mort le jour de ses 20 ans,
- Eugène est mort la veille de l'armistice,
- Charles, Camille, Charles, Paul, Emile sont morts le même jour le 20 août 1914.
- La moitié avait moins de trente ans,
- Ils étaient célibataires, mariés, pères,
- Ils étaient verrier, tailleur sur verre, cultivateur, manœuvre, boulanger,

**Alors joignez vous à nous pour leur rendre hommage.**

### **Cimetière : reprise des concessions en état d'abandon**

Le conseil a décidé d'engager une démarche de reprise des concessions en état d'abandon.

Un travail minutieux d'inventaire a été entrepris depuis plusieurs mois. Un grand merci à Roger et Damien Bracke qui nous ont donné un précieux coup de main pour dresser cet inventaire.

Des panneaux d'affichage ont été installés au cimetière fin octobre pour mentionner les concessions que la commune envisage de reprendre. La procédure est très longue. Elle va se dérouler sur plusieurs années.

**Comme indiqué au cimetière, une première constatation des concessions en état d'abandon aura lieu ce samedi 12 novembre à 10 heures au cimetière.**

### **Modification des statuts de la communauté de communes**

Le conseil a adopté la modification proposée des statuts de la communauté de communes du pays de Colombey et du sud Toulinois afin que la communauté puisse exercer la compétence « création et gestion d'une maison de services aux publics ».

La seconde modification qui a été adoptée vise à transférer à la communauté le versement du contingent du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS). Il s'agit de la 'cotisation obligatoire' que verse annuellement les communes au SDIS pour participer au fonctionnement de ce service. Pour notre commune, son montant s'est élevé en 2016 à 12 016 €.

Cette contribution augmente régulièrement. Elle a progressé de 18% en 10 ans. Désormais l'augmentation sera prise en charge par la communauté à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, si la majorité qualifiée des 38 communes de notre intercommunalité adoptent ces modifications statutaires.

### **Plan local d'urbanisme**

Le conseil a été invité à participer à deux réunions sur le Plan local d'urbanisme au cours du mois d'octobre. Ces réunions avaient pour objectif de réunir des premiers éléments en vue de mettre en lumière les principales évolutions de notre village en termes de démographie, d'activités économique, culturelle, d'animation sociale, de construction de logements, de consommation du foncier agricole, de préservation des richesses naturelles.

### **Association foncière**

**Le bureau de l'association foncière a adopté courant octobre le budget 2016 et le compte administratif 2015.**

Les subventions du conseil départemental ont été toutes encaissées. Un emprunt de 50 000 € a été réalisé sur 15 ans pour financer le solde des dépenses engagées pour la création des nouveaux chemins que vous empruntez depuis quatre ans.

**Nous allons procéder au second appel des redevances prochainement pour que l'association foncière puisse faire face au remboursement des annuités d'emprunt.**

Sont redevables de ces redevances, tous les propriétaires qui disposent de parcelles qui sont situées dans le périmètre du remembrement.

Le bureau de l'AFR a reconduit le montant de la redevance annuelle à l'hectare fixé l'an passé, à savoir 15 €HT.

Pour mémoire, la surface du périmètre remembré est de 319 ha 94 a 43 ca, et répartie entre 193 comptes. Les 20 premiers comptes représentent 87% de la surface remembrée : la commune dispose du compte le plus important avec un peu plus de 97 ha. 160 comptes ont une surface inférieure à 1ha.

Les modalités définies l'an passé ont été reconduites. Ainsi, pour éviter des lourdeurs administratives de gestion avec l'appel chaque année, pendant toute la durée de l'emprunt, de redevances avec un très faible montant (moins de 5 €HT par an), les membres du bureau ont décidé à l'unanimité que :

- pour les petits comptes, dont le montant total de la redevance sur les 15 ans est inférieur ou égal à 44,99 € HT, la redevance sera appelée en une seule fois (il reste quelques appels à faire) ;
- pour les petits comptes dont le montant de la redevance totale pour les 15 ans est compris entre 45 € HT et 150 € HT, l'appel de la redevance sera réalisé à parts égales au cours des trois premières années, la première année étant 2015 ; la seconde en 2016.
- si le détenteur d'un compte en fait la demande, le paiement en une seule fois du montant de la redevance totale pour les 15 ans, est permis.

Dans le cas de compte en indivis, la redevance sera appelée auprès du premier nom figurant sur le compte. S'agissant des comptes en nu-propriété/usufruit, l'appel de la redevance sera réalisé auprès de l'usufruit.

### Bois de chauffage

La commission bois s'est réunie pour procéder au bilan de l'exploitation forestière de l'an passé et préparer celle qui arrive.

En 2015, 30 foyers du village ont pris une part de bois. Au total 333 stères de bois de chauffage ont été réalisées, soit une recette de 1513 €.

Des travaux forestiers ont été réalisés pour un montant total de 12 937 € (entretien des cloisonnements, dégagement manuel de semis) ; travaux indispensables pour atteindre les objectifs de régénération exigés lors de l'obtention des subventions pour reconstituer notre forêt après la tempête – contrôle sur 10 années).

Autant dire que nous ne pouvons plus compter sur la forêt pour dégager des recettes financières pour conduire des programmes d'investissement dans la commune...

Cette année, nous interviendrons dans les coupes 9,18,20,21 et 25 pour le bois de chauffage et l'abattage de bois d'œuvre ; il s'agira de la seule exploitation de bois d'œuvre qui interviendra pendant notre mandat. Les travaux d'abattage sont imminents.

Les parcelles 35 et 39 seront proposées en fond de coupes à un bucheron pour terminer les parts d'affouages qui n'ont pas été réalisées.

**Rappel : si vous souhaitez avoir une part de bois de chauffage, la date de limite d'inscription a été fixée au 10 novembre (contacter le secrétariat de mairie).**

Le bois de chauffage ne peut être autorisé que pour les besoins personnels. La cession (revente – échange - bois cédé) est interdite ; ces dispositions font références aux articles du code forestier concernant les ventes et exploitation de bois de chauffage par les particuliers.

Les personnes qui n'ont pas terminé au 30 septembre 2016 le lot qui leur a été attribué en décembre 2015 sont autorisées à le terminer cette année. Elles doivent néanmoins s'inscrire en mairie afin que l'ONF puisse préparer leur contrat.

Les personnes qui n'ont pas terminé au 30 septembre 2016 le lot qui leur a été attribué en décembre 2014 ne peuvent plus s'inscrire pendant trois ans (sauf cas de force majeure).

### Lotissement des Grésines

La commission voirie s'est réunie pour finaliser le projet de rénovation des trottoirs. Le projet est quasi finalisé. La consultation des entreprises va prochainement être lancée. Les travaux seront réalisés au printemps 2017.

Une réunion sera organisée pour présenter le projet aux habitants des grésines.

**Nous invitons les personnes qui souhaitent se raccorder au gaz de ville de réaliser leur branchement avant le lancement des travaux.**

### Panneaux de signalisation

Nous avons dressé un inventaire des panneaux de signalisation à changer compte tenu de leur vétusté...

Le dossier de consultation des entreprises est en cours de montage par nos soins.

### Relevé des compteurs d'eau

Nous allons procéder à la relève des index des compteurs d'eau. Si vous n'êtes pas là lors de notre passage, nous vous invitons à transmettre votre relevé à la mairie en renseignant le formulaire qui sera déposé dans votre boîte aux lettres.

### Révision des listes électorales

La révision est en cours.

Pour participer aux élections en 2017, il faut être inscrit sur les listes électorales avant le 31 décembre 2016.

**Pour les nouveaux habitants** : si vous n'êtes pas inscrits sur la liste électorale de la commune, contacter le secrétariat de mairie pour procéder à votre inscription avant le 31 décembre.

**L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans.**

Mairie de Vannes-le-Châtel  
[mairie.vannes-le-chatel@wanadoo.fr](mailto:mairie.vannes-le-chatel@wanadoo.fr)  
[www.vannes-le-chatel.mairie54.fr](http://www.vannes-le-chatel.mairie54.fr)

Téléphone : +33 3 83 25 41 98

Horaires d'ouverture :

Lundi, mardi, jeudi : 13h30 à 18h00.

Vendredi : 8h30 à 12h30.

Le 1er samedi matin de chaque mois :  
8h30 - 12h30

### Garderie : mercredis récréatifs



### **EN NOVEMBRE : PARTONS A LA DECOUVERTE DES PETITES BETES...**

#### **9 novembre : Atelier mosaïque**



Les enfants assembleront des petits cubes et/ou des fragments multicolores de papier mousse formant un motif décoratif.

#### **16 novembre : A la découverte du peuple des six pattes avec l'appui d'une animatrice nature de l'association LOANA**



Après une découverte du peuple des six-pattes à travers quelques jeux, contes, les enfants iront à la chasse aux insectes dans le jardin de la Maison pour Tous. Ils les observeront avec des boîtes-loupes et construiront un hôtel à insectes pour faciliter la survie hivernale des petites bêtes !

Cette activité sera suivie d'une petite balade au printemps, le nez dans l'herbe et la loupe à l'œil ...

#### **23 novembre :**

#### **Atelier Windows Color (pour les + de 6 ans)**



Les enfants décalqueront un modèle et le rempliront de peinture. Ainsi ils repartiront avec de jolis motifs qu'ils pourront coller aux vitres de leur chambre.

#### **Atelier de la Chenille (pour les – de 6 ans)**



Peintures, paillettes, gommettes, sequins seront à l'honneur pour réaliser la plus belle des chenilles. Une fois l'activité réalisée, les enfants chanteront la chanson de la Chenille !

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter : 06.79.35.67.21 ou [garderievanneslechatel@gmail.com](mailto:garderievanneslechatel@gmail.com).

### Atelier – Galerie du CERFAV

#### **Exposition : 'Tu vois quand tu peux'**

Exposition de la promotion sortante des Compagnons Verriers Européens

Du 7 novembre au 2 avril 2017.

Ouverture du mardi au dimanche de 14h-18h.

#### **Animations : Soufflez votre boule de Noël**

26 - 27 novembre  
3 - 4 décembre  
10 - 11 décembre  
17 - 18 décembre  
24 décembre.



De 14h à 18h - 10 € TTC par personne.

Réservations obligatoires au 03 83 50 18 43.

**Les Pri'Mates** organisent son Loto annuel ce samedi 12 novembre.

#### **Théâtre de Cristal : 2 décembre à 20h30**

**LA TETE EN CONFIOTE** par la Cie la conserverie.

*Mirabelle est une femme avec toutes les allures du plus rustre des paysans...*

Réserver dès maintenant : 03 83 25 41 89:

Tout public. Adulte : 12 €. – de 12 ans/Étudiant : 8 €.

#### **Fête de Saint Nicolas : 4 décembre**

Les Pri'Mates, la MJC et le Théâtre de Cristal ont uni leurs talents pour accueillir chaleureusement Saint Nicolas au village.

La décoration du char est en cours par Les Pri'Mates. La MJC vous offre un spectacle. Le Théâtre met à disposition gratuitement sa toute nouvelle salle de spectacle (ZA La Garenne).

#### **Programme**

- **14H30 : spectacle TEMPETE DE CIEL BLEU** par la Cie des Ô. Durée : 0:45.  
« Je m'appelle Ruby mais comme je fais mal mes boucles, tout le monde m'appelle Rudy. Tout le monde croit que je suis un garçon. Moi, je préfère, ça sera plus facile pour être pilote ». Réservations obligatoires au 03 83 25 41 89.
- **A la sortie du spectacle, Saint-Nicolas sera présent.**  
**Défilé dans le village suivi d'un pot de l'amitié** (bonbons pour les enfants, vin chaud pour les parents et amis !).



## Vers le centenaire de l'armistice de 1918 ... 98ème anniversaire de l'armistice 1914 – 1918

*« La mémoire est la sentinelle de l'esprit » William Shakespeare*

Cette année, la traditionnelle cérémonie du 11 novembre réunissant les villages d'Allamps, de Barisey-au-Plain, de Gibeauveix, de Mont l'Étroit, de Saulxures-les-Vannes, d'Uruffe et de Vannes-le-Châtel se déroulera à Uruffe.

C'est avec beaucoup de plaisir que les associations des anciens combattants vous convient à cette cérémonie qui se déroulera à partir de 10h30.

### Programme de la cérémonie :

- 10h30 Messe du souvenir à Uruffe,
- 11h30 Rassemblement au Monument aux morts d'Uruffe  
Appel des morts et moments de silence  
Lecture des messages du secrétariat aux anciens combattants  
*Un vin d'honneur à l'issue de la cérémonie sera offert par la municipalité d'Uruffe.*

Néanmoins l'association des anciens combattants de Vannes-le-Châtel, en partenariat avec la commune, souhaite rendre aussi hommage aux hommes du village morts au front. Ils vous convient ce 11 novembre pour commémorer aussi au village ce 98<sup>ème</sup> anniversaire de l'armistice 1914 – 1918.

- 9h15 Rassemblement devant la Maison pour Tous
- 9h30 Cérémonie au Monument aux morts
- 10h00 Départ vers Uruffe

Pour notre liberté, 32 hommes du village sont morts au front :

- Camille est mort le jour de ses 20 ans,
- Eugène est mort la veille de l'armistice,
- Charles, Camille, Charles, Paul, Emile sont morts le même jour le 20 août 1914.
- La moitié avait moins de trente ans,
- Ils étaient célibataires, mariés, pères,
- Ils étaient verrier, tailleur sur verre, cultivateur, manœuvre, boulanger,

**Alors joignez vous à nous pour leur rendre hommage.**

### **Cimetière : reprise des concessions en état d'abandon**

Le conseil a décidé d'engager une démarche de reprise des concessions en état d'abandon.

Un travail minutieux d'inventaire a été entrepris depuis plusieurs mois. Un grand merci à Roger et Damien Bracke qui nous ont donné un précieux coup de main pour dresser cet inventaire.

Des panneaux d'affichage ont été installés au cimetière fin octobre pour mentionner les concessions que la commune envisage de reprendre. La procédure est très longue. Elle va se dérouler sur plusieurs années.

**Comme indiqué au cimetière, une première constatation des concessions en état d'abandon aura lieu ce samedi 12 novembre à 10 heures au cimetière.**

### **Modification des statuts de la communauté de communes**

Le conseil a adopté la modification proposée des statuts de la communauté de communes du pays de Colombey et du sud Toulinois afin que la communauté puisse exercer la compétence « création et gestion d'une maison de services aux publics ».

La seconde modification qui a été adoptée vise à transférer à la communauté le versement du contingent du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS). Il s'agit de la 'cotisation obligatoire' que verse annuellement les communes au SDIS pour participer au fonctionnement de ce service. Pour notre commune, son montant s'est élevé en 2016 à 12 016 €.

Cette contribution augmente régulièrement. Elle a progressé de 18% en 10 ans. Désormais l'augmentation sera prise en charge par la communauté à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, si la majorité qualifiée des 38 communes de notre intercommunalité adoptent ces modifications statutaires.

### **Plan local d'urbanisme**

Le conseil a été invité à participer à deux réunions sur le Plan local d'urbanisme au cours du mois d'octobre. Ces réunions avaient pour objectif de réunir des premiers éléments en vue de mettre en lumière les principales évolutions de notre village en termes de démographie, d'activités économique, culturelle, d'animation sociale, de construction de logements, de consommation du foncier agricole, de préservation des richesses naturelles.

### **Association foncière**

**Le bureau de l'association foncière a adopté courant octobre le budget 2016 et le compte administratif 2015.**

Les subventions du conseil départemental ont été toutes encaissées. Un emprunt de 50 000 € a été réalisé sur 15 ans pour financer le solde des dépenses engagées pour la création des nouveaux chemins que vous empruntez depuis quatre ans.

**Nous allons procéder au second appel des redevances prochainement pour que l'association foncière puisse faire face au remboursement des annuités d'emprunt.**

Sont redevables de ces redevances, tous les propriétaires qui disposent de parcelles qui sont situées dans le périmètre du remembrement.

Le bureau de l'AFR a reconduit le montant de la redevance annuelle à l'hectare fixé l'an passé, à savoir 15 €HT.

Pour mémoire, la surface du périmètre remembré est de 319 ha 94 a 43 ca, et répartie entre 193 comptes. Les 20 premiers comptes représentent 87% de la surface remembrée : la commune dispose du compte le plus important avec un peu plus de 97 ha. 160 comptes ont une surface inférieure à 1ha.

Les modalités définies l'an passé ont été reconduites. Ainsi, pour éviter des lourdeurs administratives de gestion avec l'appel chaque année, pendant toute la durée de l'emprunt, de redevances avec un très faible montant (moins de 5 €HT par an), les membres du bureau ont décidé à l'unanimité que :

- pour les petits comptes, dont le montant total de la redevance sur les 15 ans est inférieur ou égal à 44,99 € HT, la redevance sera appelée en une seule fois (il reste quelques appels à faire) ;
- pour les petits comptes dont le montant de la redevance totale pour les 15 ans est compris entre 45 € HT et 150 € HT, l'appel de la redevance sera réalisé à parts égales au cours des trois premières années, la première année étant 2015 ; la seconde en 2016.
- si le détenteur d'un compte en fait la demande, le paiement en une seule fois du montant de la redevance totale pour les 15 ans, est permis.

Dans le cas de compte en indivis, la redevance sera appelée auprès du premier nom figurant sur le compte. S'agissant des comptes en nu-propriété/usufruit, l'appel de la redevance sera réalisé auprès de l'usufruit.

### Bois de chauffage

La commission bois s'est réunie pour procéder au bilan de l'exploitation forestière de l'an passé et préparer celle qui arrive.

En 2015, 30 foyers du village ont pris une part de bois. Au total 333 stères de bois de chauffage ont été réalisées, soit une recette de 1513 €.

Des travaux forestiers ont été réalisés pour un montant total de 12 937 € (entretien des cloisonnements, dégagement manuel de semis) ; travaux indispensables pour atteindre les objectifs de régénération exigés lors de l'obtention des subventions pour reconstituer notre forêt après la tempête – contrôle sur 10 années).

Autant dire que nous ne pouvons plus compter sur la forêt pour dégager des recettes financières pour conduire des programmes d'investissement dans la commune...

Cette année, nous interviendrons dans les coupes 9,18,20,21 et 25 pour le bois de chauffage et l'abattage de bois d'œuvre ; il s'agira de la seule exploitation de bois d'œuvre qui interviendra pendant notre mandat. Les travaux d'abattage sont imminents.

Les parcelles 35 et 39 seront proposées en fond de coupes à un bucheron pour terminer les parts d'affouages qui n'ont pas été réalisées.

**Rappel : si vous souhaitez avoir une part de bois de chauffage, la date de limite d'inscription a été fixée au 10 novembre (contacter le secrétariat de mairie).**

Le bois de chauffage ne peut être autorisé que pour les besoins personnels. La cession (revente – échange - bois cédé) est interdite ; ces dispositions font références aux articles du code forestier concernant les ventes et exploitation de bois de chauffage par les particuliers.

Les personnes qui n'ont pas terminé au 30 septembre 2016 le lot qui leur a été attribué en décembre 2015 sont autorisées à le terminer cette année. Elles doivent néanmoins s'inscrire en mairie afin que l'ONF puisse préparer leur contrat.

Les personnes qui n'ont pas terminé au 30 septembre 2016 le lot qui leur a été attribué en décembre 2014 ne peuvent plus s'inscrire pendant trois ans (sauf cas de force majeure).

### Lotissement des Grésines

La commission voirie s'est réunie pour finaliser le projet de rénovation des trottoirs. Le projet est quasi finalisé. La consultation des entreprises va prochainement être lancée. Les travaux seront réalisés au printemps 2017.

Une réunion sera organisée pour présenter le projet aux habitants des grésines.

**Nous invitons les personnes qui souhaitent se raccorder au gaz de ville de réaliser leur branchement avant le lancement des travaux.**

### Panneaux de signalisation

Nous avons dressé un inventaire des panneaux de signalisation à changer compte tenu de leur vétusté...

Le dossier de consultation des entreprises est en cours de montage par nos soins.

### Relevé des compteurs d'eau

Nous allons procéder à la relève des index des compteurs d'eau. Si vous n'êtes pas là lors de notre passage, nous vous invitons à transmettre votre relevé à la mairie en renseignant le formulaire qui sera déposé dans votre boîte aux lettres.

### Révision des listes électorales

La révision est en cours.

Pour participer aux élections en 2017, il faut être inscrit sur les listes électorales avant le 31 décembre 2016.

**Pour les nouveaux habitants** : si vous n'êtes pas inscrits sur la liste électorale de la commune, contacter le secrétariat de mairie pour procéder à votre inscription avant le 31 décembre.

**L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans.**

Mairie de Vannes-le-Châtel  
[mairie.vannes-le-chatel@wanadoo.fr](mailto:mairie.vannes-le-chatel@wanadoo.fr)  
[www.vannes-le-chatel.mairie54.fr](http://www.vannes-le-chatel.mairie54.fr)

Téléphone : +33 3 83 25 41 98

Horaires d'ouverture :

Lundi, mardi, jeudi : 13h30 à 18h00.

Vendredi : 8h30 à 12h30.

Le 1er samedi matin de chaque mois :  
8h30 - 12h30

### Garderie : mercredis récréatifs



### **EN NOVEMBRE : PARTONS A LA DECOUVERTE DES PETITES BETES...**

#### **9 novembre : Atelier mosaïque**



Les enfants assembleront des petits cubes et/ou des fragments multicolores de papier mousse formant un motif décoratif.

#### **16 novembre : A la découverte du peuple des six pattes avec l'appui d'une animatrice nature de l'association LOANA**



Après une découverte du peuple des six-pattes à travers quelques jeux, contes, les enfants iront à la chasse aux insectes dans le jardin de la Maison pour Tous. Ils les observeront avec des boîtes-loupes et construiront un hôtel à insectes pour faciliter la survie hivernale des petites bêtes !

Cette activité sera suivie d'une petite balade au printemps, le nez dans l'herbe et la loupe à l'œil ...

#### **23 novembre :**

#### **Atelier Windows Color (pour les + de 6 ans)**



Les enfants décalqueront un modèle et le rempliront de peinture. Ainsi ils repartiront avec de jolis motifs qu'ils pourront coller aux vitres de leur chambre.

#### **Atelier de la Chenille (pour les – de 6 ans)**



Peintures, paillettes, gommettes, sequins seront à l'honneur pour réaliser la plus belle des chenilles. Une fois l'activité réalisée, les enfants chanteront la chanson de la Chenille !

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter : 06.79.35.67.21 ou [garderievanneslechatel@gmail.com](mailto:garderievanneslechatel@gmail.com).

### Atelier – Galerie du CERFAV

#### **Exposition : 'Tu vois quand tu peux'**

Exposition de la promotion sortante des Compagnons Verriers Européens

Du 7 novembre au 2 avril 2017.

Ouverture du mardi au dimanche de 14h-18h.

#### **Animations : Soufflez votre boule de Noël**

26 - 27 novembre  
3 - 4 décembre  
10 - 11 décembre  
17 - 18 décembre  
24 décembre.



De 14h à 18h - 10 € TTC par personne.

Réservations obligatoires au 03 83 50 18 43.

**Les Pri'Mates** organisent son Loto annuel ce samedi 12 novembre.

#### **Théâtre de Cristal : 2 décembre à 20h30**

**LA TETE EN CONFIOTE** par la Cie la conserverie.

*Mirabelle est une femme avec toutes les allures du plus rustre des paysans...*

Réserver dès maintenant : 03 83 25 41 89:

Tout public. Adulte : 12 €. – de 12 ans/Étudiant : 8 €.

#### **Fête de Saint Nicolas : 4 décembre**

Les Pri'Mates, la MJC et le Théâtre de Cristal ont uni leurs talents pour accueillir chaleureusement Saint Nicolas au village.

La décoration du char est en cours par Les Pri'Mates. La MJC vous offre un spectacle. Le Théâtre met à disposition gratuitement sa toute nouvelle salle de spectacle (ZA La Garenne).

#### **Programme**

- **14H30 : spectacle TEMPETE DE CIEL BLEU** par la Cie des Ô. Durée : 0:45.  
« Je m'appelle Ruby mais comme je fais mal mes boucles, tout le monde m'appelle Rudy. Tout le monde croit que je suis un garçon. Moi, je préfère, ça sera plus facile pour être pilote ». Réservations obligatoires au 03 83 25 41 89.
- **A la sortie du spectacle, Saint-Nicolas sera présent.**  
**Défilé dans le village suivi d'un pot de l'amitié** (bonbons pour les enfants, vin chaud pour les parents et amis !).



## Vers le centenaire de l'armistice de 1918 ... 98ème anniversaire de l'armistice 1914 – 1918

*« La mémoire est la sentinelle de l'esprit » William Shakespeare*

Cette année, la traditionnelle cérémonie du 11 novembre réunissant les villages d'Allamps, de Barisey-au-Plain, de Gibeauveix, de Mont l'Étroit, de Saulxures-les-Vannes, d'Uruffe et de Vannes-le-Châtel se déroulera à Uruffe.

C'est avec beaucoup de plaisir que les associations des anciens combattants vous convient à cette cérémonie qui se déroulera à partir de 10h30.

### Programme de la cérémonie :

- 10h30 Messe du souvenir à Uruffe,
- 11h30 Rassemblement au Monument aux morts d'Uruffe  
Appel des morts et moments de silence  
Lecture des messages du secrétariat aux anciens combattants  
*Un vin d'honneur à l'issue de la cérémonie sera offert par la municipalité d'Uruffe.*

Néanmoins l'association des anciens combattants de Vannes-le-Châtel, en partenariat avec la commune, souhaite rendre aussi hommage aux hommes du village morts au front. Ils vous convient ce 11 novembre pour commémorer aussi au village ce 98<sup>ème</sup> anniversaire de l'armistice 1914 – 1918.

- 9h15 Rassemblement devant la Maison pour Tous
- 9h30 Cérémonie au Monument aux morts
- 10h00 Départ vers Uruffe

Pour notre liberté, 32 hommes du village sont morts au front :

- Camille est mort le jour de ses 20 ans,
- Eugène est mort la veille de l'armistice,
- Charles, Camille, Charles, Paul, Emile sont morts le même jour le 20 août 1914.
- La moitié avait moins de trente ans,
- Ils étaient célibataires, mariés, pères,
- Ils étaient verrier, tailleur sur verre, cultivateur, manœuvre, boulanger,

**Alors joignez vous à nous pour leur rendre hommage.**

### **Cimetière : reprise des concessions en état d'abandon**

Le conseil a décidé d'engager une démarche de reprise des concessions en état d'abandon.

Un travail minutieux d'inventaire a été entrepris depuis plusieurs mois. Un grand merci à Roger et Damien Bracke qui nous ont donné un précieux coup de main pour dresser cet inventaire.

Des panneaux d'affichage ont été installés au cimetière fin octobre pour mentionner les concessions que la commune envisage de reprendre. La procédure est très longue. Elle va se dérouler sur plusieurs années.

**Comme indiqué au cimetière, une première constatation des concessions en état d'abandon aura lieu ce samedi 12 novembre à 10 heures au cimetière.**

### **Modification des statuts de la communauté de communes**

Le conseil a adopté la modification proposée des statuts de la communauté de communes du pays de Colombey et du sud Toulinois afin que la communauté puisse exercer la compétence « création et gestion d'une maison de services aux publics ».

La seconde modification qui a été adoptée vise à transférer à la communauté le versement du contingent du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS). Il s'agit de la 'cotisation obligatoire' que verse annuellement les communes au SDIS pour participer au fonctionnement de ce service. Pour notre commune, son montant s'est élevé en 2016 à 12 016 €.

Cette contribution augmente régulièrement. Elle a progressé de 18% en 10 ans. Désormais l'augmentation sera prise en charge par la communauté à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, si la majorité qualifiée des 38 communes de notre intercommunalité adoptent ces modifications statutaires.

### **Plan local d'urbanisme**

Le conseil a été invité à participer à deux réunions sur le Plan local d'urbanisme au cours du mois d'octobre. Ces réunions avaient pour objectif de réunir des premiers éléments en vue de mettre en lumière les principales évolutions de notre village en termes de démographie, d'activités économique, culturelle, d'animation sociale, de construction de logements, de consommation du foncier agricole, de préservation des richesses naturelles.

### **Association foncière**

**Le bureau de l'association foncière a adopté courant octobre le budget 2016 et le compte administratif 2015.**

Les subventions du conseil départemental ont été toutes encaissées. Un emprunt de 50 000 € a été réalisé sur 15 ans pour financer le solde des dépenses engagées pour la création des nouveaux chemins que vous empruntez depuis quatre ans.

**Nous allons procéder au second appel des redevances prochainement pour que l'association foncière puisse faire face au remboursement des annuités d'emprunt.**

Sont redevables de ces redevances, tous les propriétaires qui disposent de parcelles qui sont situées dans le périmètre du remembrement.

Le bureau de l'AFR a reconduit le montant de la redevance annuelle à l'hectare fixé l'an passé, à savoir 15 €HT.

Pour mémoire, la surface du périmètre remembré est de 319 ha 94 a 43 ca, et répartie entre 193 comptes. Les 20 premiers comptes représentent 87% de la surface remembrée : la commune dispose du compte le plus important avec un peu plus de 97 ha. 160 comptes ont une surface inférieure à 1ha.

Les modalités définies l'an passé ont été reconduites. Ainsi, pour éviter des lourdeurs administratives de gestion avec l'appel chaque année, pendant toute la durée de l'emprunt, de redevances avec un très faible montant (moins de 5 €HT par an), les membres du bureau ont décidé à l'unanimité que :

- pour les petits comptes, dont le montant total de la redevance sur les 15 ans est inférieur ou égal à 44,99 € HT, la redevance sera appelée en une seule fois (il reste quelques appels à faire) ;
- pour les petits comptes dont le montant de la redevance totale pour les 15 ans est compris entre 45 € HT et 150 € HT, l'appel de la redevance sera réalisé à parts égales au cours des trois premières années, la première année étant 2015 ; la seconde en 2016.
- si le détenteur d'un compte en fait la demande, le paiement en une seule fois du montant de la redevance totale pour les 15 ans, est permis.

Dans le cas de compte en indivis, la redevance sera appelée auprès du premier nom figurant sur le compte. S'agissant des comptes en nu-propriété/usufruit, l'appel de la redevance sera réalisé auprès de l'usufruit.

### Bois de chauffage

La commission bois s'est réunie pour procéder au bilan de l'exploitation forestière de l'an passé et préparer celle qui arrive.

En 2015, 30 foyers du village ont pris une part de bois. Au total 333 stères de bois de chauffage ont été réalisées, soit une recette de 1513 €.

Des travaux forestiers ont été réalisés pour un montant total de 12 937 € (entretien des cloisonnements, dégagement manuel de semis) ; travaux indispensables pour atteindre les objectifs de régénération exigés lors de l'obtention des subventions pour reconstituer notre forêt après la tempête – contrôle sur 10 années).

Autant dire que nous ne pouvons plus compter sur la forêt pour dégager des recettes financières pour conduire des programmes d'investissement dans la commune...

Cette année, nous interviendrons dans les coupes 9,18,20,21 et 25 pour le bois de chauffage et l'abattage de bois d'œuvre ; il s'agira de la seule exploitation de bois d'œuvre qui interviendra pendant notre mandat. Les travaux d'abattage sont imminents.

Les parcelles 35 et 39 seront proposées en fond de coupes à un bucheron pour terminer les parts d'affouages qui n'ont pas été réalisées.

**Rappel : si vous souhaitez avoir une part de bois de chauffage, la date de limite d'inscription a été fixée au 10 novembre (contacter le secrétariat de mairie).**

Le bois de chauffage ne peut être autorisé que pour les besoins personnels. La cession (revente – échange - bois cédé) est interdite ; ces dispositions font références aux articles du code forestier concernant les ventes et exploitation de bois de chauffage par les particuliers.

Les personnes qui n'ont pas terminé au 30 septembre 2016 le lot qui leur a été attribué en décembre 2015 sont autorisées à le terminer cette année. Elles doivent néanmoins s'inscrire en mairie afin que l'ONF puisse préparer leur contrat.

Les personnes qui n'ont pas terminé au 30 septembre 2016 le lot qui leur a été attribué en décembre 2014 ne peuvent plus s'inscrire pendant trois ans (sauf cas de force majeure).

### Lotissement des Grésines

La commission voirie s'est réunie pour finaliser le projet de rénovation des trottoirs. Le projet est quasi finalisé. La consultation des entreprises va prochainement être lancée. Les travaux seront réalisés au printemps 2017.

Une réunion sera organisée pour présenter le projet aux habitants des grésines.

**Nous invitons les personnes qui souhaitent se raccorder au gaz de ville de réaliser leur branchement avant le lancement des travaux.**

### Panneaux de signalisation

Nous avons dressé un inventaire des panneaux de signalisation à changer compte tenu de leur vétusté...

Le dossier de consultation des entreprises est en cours de montage par nos soins.

### Relevé des compteurs d'eau

Nous allons procéder à la relève des index des compteurs d'eau. Si vous n'êtes pas là lors de notre passage, nous vous invitons à transmettre votre relevé à la mairie en renseignant le formulaire qui sera déposé dans votre boîte aux lettres.

### Révision des listes électorales

La révision est en cours.

Pour participer aux élections en 2017, il faut être inscrit sur les listes électorales avant le 31 décembre 2016.

**Pour les nouveaux habitants** : si vous n'êtes pas inscrits sur la liste électorale de la commune, contacter le secrétariat de mairie pour procéder à votre inscription avant le 31 décembre.

**L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans.**

Mairie de Vannes-le-Châtel  
[mairie.vannes-le-chatel@wanadoo.fr](mailto:mairie.vannes-le-chatel@wanadoo.fr)  
[www.vannes-le-chatel.mairie54.fr](http://www.vannes-le-chatel.mairie54.fr)

Téléphone : +33 3 83 25 41 98

Horaires d'ouverture :

Lundi, mardi, jeudi : 13h30 à 18h00.

Vendredi : 8h30 à 12h30.

Le 1er samedi matin de chaque mois :  
8h30 - 12h30

### Garderie : mercredis récréatifs



### **EN NOVEMBRE : PARTONS A LA DECOUVERTE DES PETITES BETES...**

#### **9 novembre : Atelier mosaïque**



Les enfants assembleront des petits cubes et/ou des fragments multicolores de papier mousse formant un motif décoratif.

#### **16 novembre : A la découverte du peuple des six pattes avec l'appui d'une animatrice nature de l'association LOANA**



Après une découverte du peuple des six-pattes à travers quelques jeux, contes, les enfants iront à la chasse aux insectes dans le jardin de la Maison pour Tous. Ils les observeront avec des boîtes-loupes et construiront un hôtel à insectes pour faciliter la survie hivernale des petites bêtes !

Cette activité sera suivie d'une petite balade au printemps, le nez dans l'herbe et la loupe à l'œil ...

#### **23 novembre :**

#### **Atelier Windows Color (pour les + de 6 ans)**



Les enfants décalqueront un modèle et le rempliront de peinture. Ainsi ils repartiront avec de jolis motifs qu'ils pourront coller aux vitres de leur chambre.

#### **Atelier de la Chenille (pour les – de 6 ans)**



Peintures, paillettes, gommettes, sequins seront à l'honneur pour réaliser la plus belle des chenilles. Une fois l'activité réalisée, les enfants chanteront la chanson de la Chenille !

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter : 06.79.35.67.21 ou [garderievanneslechatel@gmail.com](mailto:garderievanneslechatel@gmail.com).

### Atelier – Galerie du CERFAV

#### **Exposition : 'Tu vois quand tu peux'**

Exposition de la promotion sortante des Compagnons Verriers Européens

Du 7 novembre au 2 avril 2017.

Ouverture du mardi au dimanche de 14h-18h.

#### **Animations : Soufflez votre boule de Noël**

**SOUFFLEZ VOTRE BOULE DE NOËL  
À VANNES-LE-CHÂTEL**

26 - 27 novembre  
3 - 4 décembre  
10 - 11 décembre  
17 - 18 décembre  
24 décembre.



De 14h à 18h - 10 € TTC par personne.

Réservations obligatoires au 03 83 50 18 43.

**Les Pri'Mates** organisent son Loto annuel ce samedi 12 novembre.

#### **Théâtre de Cristal : 2 décembre à 20h30**

**LA TÊTE EN CONFIOTE** par la Cie la conserverie.

*Mirabelle est une femme avec toutes les allures du plus rustre des paysans...*

Réserver dès maintenant : 03 83 25 41 89:

Tout public. Adulte : 12 €. – de 12 ans/Étudiant : 8 €.

#### **Fête de Saint Nicolas : 4 décembre**

Les Pri'Mates, la MJC et le Théâtre de Cristal ont uni leurs talents pour accueillir chaleureusement Saint Nicolas au village.

La décoration du char est en cours par Les Pri'Mates. La MJC vous offre un spectacle. Le Théâtre met à disposition gratuitement sa toute nouvelle salle de spectacle (ZA La Garenne).

#### **Programme**

- **14H30 : spectacle TEMPÊTE DE CIEL BLEU** par la Cie des Ô. Durée : 0:45.  
« Je m'appelle Ruby mais comme je fais mal mes boucles, tout le monde m'appelle Rudy. Tout le monde croit que je suis un garçon. Moi, je préfère, ça sera plus facile pour être pilote ». Réservations obligatoires au 03 83 25 41 89.
- **A la sortie du spectacle, Saint-Nicolas sera présent.**  
**Défilé dans le village suivi d'un pot de l'amitié** (bonbons pour les enfants, vin chaud pour les parents et amis !).



## Vers le centenaire de l'armistice de 1918 ... 98ème anniversaire de l'armistice 1914 – 1918

*« La mémoire est la sentinelle de l'esprit » William Shakespeare*

Cette année, la traditionnelle cérémonie du 11 novembre réunissant les villages d'Allamps, de Barisey-au-Plain, de Gibeauveix, de Mont l'Étroit, de Saulxures-les-Vannes, d'Uruffe et de Vannes-le-Châtel se déroulera à Uruffe.

C'est avec beaucoup de plaisir que les associations des anciens combattants vous convient à cette cérémonie qui se déroulera à partir de 10h30.

### Programme de la cérémonie :

- 10h30 Messe du souvenir à Uruffe,
- 11h30 Rassemblement au Monument aux morts d'Uruffe  
Appel des morts et moments de silence  
Lecture des messages du secrétariat aux anciens combattants  
*Un vin d'honneur à l'issue de la cérémonie sera offert par la municipalité d'Uruffe.*

Néanmoins l'association des anciens combattants de Vannes-le-Châtel, en partenariat avec la commune, souhaite rendre aussi hommage aux hommes du village morts au front. Ils vous convient ce 11 novembre pour commémorer aussi au village ce 98<sup>ème</sup> anniversaire de l'armistice 1914 – 1918.

- 9h15 Rassemblement devant la Maison pour Tous
- 9h30 Cérémonie au Monument aux morts
- 10h00 Départ vers Uruffe

Pour notre liberté, 32 hommes du village sont morts au front :

- Camille est mort le jour de ses 20 ans,
- Eugène est mort la veille de l'armistice,
- Charles, Camille, Charles, Paul, Emile sont morts le même jour le 20 août 1914.
- La moitié avait moins de trente ans,
- Ils étaient célibataires, mariés, pères,
- Ils étaient verrier, tailleur sur verre, cultivateur, manœuvre, boulanger,

**Alors joignez vous à nous pour leur rendre hommage.**

### **Cimetière : reprise des concessions en état d'abandon**

Le conseil a décidé d'engager une démarche de reprise des concessions en état d'abandon.

Un travail minutieux d'inventaire a été entrepris depuis plusieurs mois. Un grand merci à Roger et Damien Bracke qui nous ont donné un précieux coup de main pour dresser cet inventaire.

Des panneaux d'affichage ont été installés au cimetière fin octobre pour mentionner les concessions que la commune envisage de reprendre. La procédure est très longue. Elle va se dérouler sur plusieurs années.

**Comme indiqué au cimetière, une première constatation des concessions en état d'abandon aura lieu ce samedi 12 novembre à 10 heures au cimetière.**

### **Modification des statuts de la communauté de communes**

Le conseil a adopté la modification proposée des statuts de la communauté de communes du pays de Colombey et du sud Toulinois afin que la communauté puisse exercer la compétence « création et gestion d'une maison de services aux publics ».

La seconde modification qui a été adoptée vise à transférer à la communauté le versement du contingent du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS). Il s'agit de la 'cotisation obligatoire' que verse annuellement les communes au SDIS pour participer au fonctionnement de ce service. Pour notre commune, son montant s'est élevé en 2016 à 12 016 €.

Cette contribution augmente régulièrement. Elle a progressé de 18% en 10 ans. Désormais l'augmentation sera prise en charge par la communauté à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, si la majorité qualifiée des 38 communes de notre intercommunalité adoptent ces modifications statutaires.

### **Plan local d'urbanisme**

Le conseil a été invité à participer à deux réunions sur le Plan local d'urbanisme au cours du mois d'octobre. Ces réunions avaient pour objectif de réunir des premiers éléments en vue de mettre en lumière les principales évolutions de notre village en termes de démographie, d'activités économique, culturelle, d'animation sociale, de construction de logements, de consommation du foncier agricole, de préservation des richesses naturelles.

### **Association foncière**

**Le bureau de l'association foncière a adopté courant octobre le budget 2016 et le compte administratif 2015.**

Les subventions du conseil départemental ont été toutes encaissées. Un emprunt de 50 000 € a été réalisé sur 15 ans pour financer le solde des dépenses engagées pour la création des nouveaux chemins que vous empruntez depuis quatre ans.

**Nous allons procéder au second appel des redevances prochainement pour que l'association foncière puisse faire face au remboursement des annuités d'emprunt.**

Sont redevables de ces redevances, tous les propriétaires qui disposent de parcelles qui sont situées dans le périmètre du remembrement.

Le bureau de l'AFR a reconduit le montant de la redevance annuelle à l'hectare fixé l'an passé, à savoir 15 €HT.

Pour mémoire, la surface du périmètre remembré est de 319 ha 94 a 43 ca, et répartie entre 193 comptes. Les 20 premiers comptes représentent 87% de la surface remembrée : la commune dispose du compte le plus important avec un peu plus de 97 ha. 160 comptes ont une surface inférieure à 1ha.

Les modalités définies l'an passé ont été reconduites. Ainsi, pour éviter des lourdeurs administratives de gestion avec l'appel chaque année, pendant toute la durée de l'emprunt, de redevances avec un très faible montant (moins de 5 €HT par an), les membres du bureau ont décidé à l'unanimité que :

- pour les petits comptes, dont le montant total de la redevance sur les 15 ans est inférieur ou égal à 44,99 € HT, la redevance sera appelée en une seule fois (il reste quelques appels à faire) ;
- pour les petits comptes dont le montant de la redevance totale pour les 15 ans est compris entre 45 € HT et 150 € HT, l'appel de la redevance sera réalisé à parts égales au cours des trois premières années, la première année étant 2015 ; la seconde en 2016.
- si le détenteur d'un compte en fait la demande, le paiement en une seule fois du montant de la redevance totale pour les 15 ans, est permis.

Dans le cas de compte en indivis, la redevance sera appelée auprès du premier nom figurant sur le compte. S'agissant des comptes en nu-propriété/usufruit, l'appel de la redevance sera réalisé auprès de l'usufruit.

### Bois de chauffage

La commission bois s'est réunie pour procéder au bilan de l'exploitation forestière de l'an passé et préparer celle qui arrive.

En 2015, 30 foyers du village ont pris une part de bois. Au total 333 stères de bois de chauffage ont été réalisées, soit une recette de 1513 €.

Des travaux forestiers ont été réalisés pour un montant total de 12 937 € (entretien des cloisonnements, dégagement manuel de semis) ; travaux indispensables pour atteindre les objectifs de régénération exigés lors de l'obtention des subventions pour reconstituer notre forêt après la tempête – contrôle sur 10 années).

Autant dire que nous ne pouvons plus compter sur la forêt pour dégager des recettes financières pour conduire des programmes d'investissement dans la commune...

Cette année, nous interviendrons dans les coupes 9,18,20,21 et 25 pour le bois de chauffage et l'abattage de bois d'œuvre ; il s'agira de la seule exploitation de bois d'œuvre qui interviendra pendant notre mandat. Les travaux d'abattage sont imminents.

Les parcelles 35 et 39 seront proposées en fond de coupes à un bucheron pour terminer les parts d'affouages qui n'ont pas été réalisées.

**Rappel : si vous souhaitez avoir une part de bois de chauffage, la date de limite d'inscription a été fixée au 10 novembre (contacter le secrétariat de mairie).**

Le bois de chauffage ne peut être autorisé que pour les besoins personnels. La cession (revente – échange - bois cédé) est interdite ; ces dispositions font références aux articles du code forestier concernant les ventes et exploitation de bois de chauffage par les particuliers.

Les personnes qui n'ont pas terminé au 30 septembre 2016 le lot qui leur a été attribué en décembre 2015 sont autorisées à le terminer cette année. Elles doivent néanmoins s'inscrire en mairie afin que l'ONF puisse préparer leur contrat.

Les personnes qui n'ont pas terminé au 30 septembre 2016 le lot qui leur a été attribué en décembre 2014 ne peuvent plus s'inscrire pendant trois ans (sauf cas de force majeure).

### Lotissement des Grésines

La commission voirie s'est réunie pour finaliser le projet de rénovation des trottoirs. Le projet est quasi finalisé. La consultation des entreprises va prochainement être lancée. Les travaux seront réalisés au printemps 2017.

Une réunion sera organisée pour présenter le projet aux habitants des grésines.

**Nous invitons les personnes qui souhaitent se raccorder au gaz de ville de réaliser leur branchement avant le lancement des travaux.**

### Panneaux de signalisation

Nous avons dressé un inventaire des panneaux de signalisation à changer compte tenu de leur vétusté...

Le dossier de consultation des entreprises est en cours de montage par nos soins.

### Relevé des compteurs d'eau

Nous allons procéder à la relève des index des compteurs d'eau. Si vous n'êtes pas là lors de notre passage, nous vous invitons à transmettre votre relevé à la mairie en renseignant le formulaire qui sera déposé dans votre boîte aux lettres.

### Révision des listes électorales

La révision est en cours.

Pour participer aux élections en 2017, il faut être inscrit sur les listes électorales avant le 31 décembre 2016.

**Pour les nouveaux habitants :** si vous n'êtes pas inscrits sur la liste électorale de la commune, contacter le secrétariat de mairie pour procéder à votre inscription avant le 31 décembre.

**L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans.**

Mairie de Vannes-le-Châtel  
[mairie.vannes-le-chatel@wanadoo.fr](mailto:mairie.vannes-le-chatel@wanadoo.fr)  
[www.vannes-le-chatel.mairie54.fr](http://www.vannes-le-chatel.mairie54.fr)

Téléphone : +33 3 83 25 41 98

Horaires d'ouverture :

Lundi, mardi, jeudi : 13h30 à 18h00.

Vendredi : 8h30 à 12h30.

Le 1er samedi matin de chaque mois :  
8h30 - 12h30

### Garderie : mercredis récréatifs



### **EN NOVEMBRE : PARTONS A LA DECOUVERTE DES PETITES BETES...**

#### **9 novembre : Atelier mosaïque**



Les enfants assembleront des petits cubes et/ou des fragments multicolores de papier mousse formant un motif décoratif.

#### **16 novembre : A la découverte du peuple des six pattes avec l'appui d'une animatrice nature de l'association LOANA**



Après une découverte du peuple des six-pattes à travers quelques jeux, contes, les enfants iront à la chasse aux insectes dans le jardin de la Maison pour Tous. Ils les observeront avec des boîtes-loupes et construiront un hôtel à insectes pour faciliter la survie hivernale des petites bêtes !

Cette activité sera suivie d'une petite balade au printemps, le nez dans l'herbe et la loupe à l'œil ...

#### **23 novembre :**

#### **Atelier Windows Color (pour les + de 6 ans)**



Les enfants décalqueront un modèle et le rempliront de peinture. Ainsi ils repartiront avec de jolis motifs qu'ils pourront coller aux vitres de leur chambre.

#### **Atelier de la Chenille (pour les – de 6 ans)**



Peintures, paillettes, gommettes, sequins seront à l'honneur pour réaliser la plus belle des chenilles. Une fois l'activité réalisée, les enfants chanteront la chanson de la Chenille !

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter : 06.79.35.67.21 ou [garderievanneslechatel@gmail.com](mailto:garderievanneslechatel@gmail.com).

### Atelier – Galerie du CERFAV

#### **Exposition : 'Tu vois quand tu peux'**

Exposition de la promotion sortante des Compagnons Verriers Européens

Du 7 novembre au 2 avril 2017.

Ouverture du mardi au dimanche de 14h-18h.

#### **Animations : Soufflez votre boule de Noël**

26 - 27 novembre  
3 - 4 décembre  
10 - 11 décembre  
17 - 18 décembre  
24 décembre.



De 14h à 18h - 10 € TTC par personne.

Réservations obligatoires au 03 83 50 18 43.

**Les Pri'Mates** organisent son Loto annuel ce samedi 12 novembre.

#### **Théâtre de Cristal : 2 décembre à 20h30**

**LA TETE EN CONFIOTE** par la Cie la conserverie.

*Mirabelle est une femme avec toutes les allures du plus rustre des paysans...*

Réserver dès maintenant : 03 83 25 41 89:

Tout public. Adulte : 12 €. – de 12 ans/Étudiant : 8 €.

#### **Fête de Saint Nicolas : 4 décembre**

Les Pri'Mates, la MJC et le Théâtre de Cristal ont uni leurs talents pour accueillir chaleureusement Saint Nicolas au village.

La décoration du char est en cours par Les Pri'Mates. La MJC vous offre un spectacle. Le Théâtre met à disposition gratuitement sa toute nouvelle salle de spectacle (ZA La Garenne).

#### **Programme**

- **14H30 : spectacle TEMPETE DE CIEL BLEU** par la Cie des Ô. Durée : 0:45.  
« Je m'appelle Ruby mais comme je fais mal mes boucles, tout le monde m'appelle Rudy. Tout le monde croit que je suis un garçon. Moi, je préfère, ça sera plus facile pour être pilote ». Réservations obligatoires au 03 83 25 41 89.
- **A la sortie du spectacle, Saint-Nicolas sera présent.**  
**Défilé dans le village suivi d'un pot de l'amitié** (bonbons pour les enfants, vin chaud pour les parents et amis !).



## Vers le centenaire de l'armistice de 1918 ... 98ème anniversaire de l'armistice 1914 – 1918

*« La mémoire est la sentinelle de l'esprit » William Shakespeare*

Cette année, la traditionnelle cérémonie du 11 novembre réunissant les villages d'Allamps, de Barisey-au-Plain, de Gibeauveix, de Mont l'Étroit, de Saulxures-les-Vannes, d'Uruffe et de Vannes-le-Châtel se déroulera à Uruffe.

C'est avec beaucoup de plaisir que les associations des anciens combattants vous convient à cette cérémonie qui se déroulera à partir de 10h30.

### Programme de la cérémonie :

- 10h30 Messe du souvenir à Uruffe,
- 11h30 Rassemblement au Monument aux morts d'Uruffe  
Appel des morts et moments de silence  
Lecture des messages du secrétariat aux anciens combattants  
*Un vin d'honneur à l'issue de la cérémonie sera offert par la municipalité d'Uruffe.*

Néanmoins l'association des anciens combattants de Vannes-le-Châtel, en partenariat avec la commune, souhaite rendre aussi hommage aux hommes du village morts au front. Ils vous convient ce 11 novembre pour commémorer aussi au village ce 98<sup>ème</sup> anniversaire de l'armistice 1914 – 1918.

- 9h15 Rassemblement devant la Maison pour Tous
- 9h30 Cérémonie au Monument aux morts
- 10h00 Départ vers Uruffe

Pour notre liberté, 32 hommes du village sont morts au front :

- Camille est mort le jour de ses 20 ans,
- Eugène est mort la veille de l'armistice,
- Charles, Camille, Charles, Paul, Emile sont morts le même jour le 20 août 1914.
- La moitié avait moins de trente ans,
- Ils étaient célibataires, mariés, pères,
- Ils étaient verrier, tailleur sur verre, cultivateur, manœuvre, boulanger,

**Alors joignez vous à nous pour leur rendre hommage.**

### **Cimetière : reprise des concessions en état d'abandon**

Le conseil a décidé d'engager une démarche de reprise des concessions en état d'abandon.

Un travail minutieux d'inventaire a été entrepris depuis plusieurs mois. Un grand merci à Roger et Damien Bracke qui nous ont donné un précieux coup de main pour dresser cet inventaire.

Des panneaux d'affichage ont été installés au cimetière fin octobre pour mentionner les concessions que la commune envisage de reprendre. La procédure est très longue. Elle va se dérouler sur plusieurs années.

**Comme indiqué au cimetière, une première constatation des concessions en état d'abandon aura lieu ce samedi 12 novembre à 10 heures au cimetière.**

### **Modification des statuts de la communauté de communes**

Le conseil a adopté la modification proposée des statuts de la communauté de communes du pays de Colombey et du sud Toulinois afin que la communauté puisse exercer la compétence « création et gestion d'une maison de services aux publics ».

La seconde modification qui a été adoptée vise à transférer à la communauté le versement du contingent du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS). Il s'agit de la 'cotisation obligatoire' que verse annuellement les communes au SDIS pour participer au fonctionnement de ce service. Pour notre commune, son montant s'est élevé en 2016 à 12 016 €.

Cette contribution augmente régulièrement. Elle a progressé de 18% en 10 ans. Désormais l'augmentation sera prise en charge par la communauté à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, si la majorité qualifiée des 38 communes de notre intercommunalité adoptent ces modifications statutaires.

### **Plan local d'urbanisme**

Le conseil a été invité à participer à deux réunions sur le Plan local d'urbanisme au cours du mois d'octobre. Ces réunions avaient pour objectif de réunir des premiers éléments en vue de mettre en lumière les principales évolutions de notre village en termes de démographie, d'activités économique, culturelle, d'animation sociale, de construction de logements, de consommation du foncier agricole, de préservation des richesses naturelles.

### **Association foncière**

**Le bureau de l'association foncière a adopté courant octobre le budget 2016 et le compte administratif 2015.**

Les subventions du conseil départemental ont été toutes encaissées. Un emprunt de 50 000 € a été réalisé sur 15 ans pour financer le solde des dépenses engagées pour la création des nouveaux chemins que vous empruntez depuis quatre ans.

**Nous allons procéder au second appel des redevances prochainement pour que l'association foncière puisse faire face au remboursement des annuités d'emprunt.**

Sont redevables de ces redevances, tous les propriétaires qui disposent de parcelles qui sont situées dans le périmètre du remembrement.

Le bureau de l'AFR a reconduit le montant de la redevance annuelle à l'hectare fixé l'an passé, à savoir 15 €HT.

Pour mémoire, la surface du périmètre remembré est de 319 ha 94 a 43 ca, et répartie entre 193 comptes. Les 20 premiers comptes représentent 87% de la surface remembrée : la commune dispose du compte le plus important avec un peu plus de 97 ha. 160 comptes ont une surface inférieure à 1ha.

Les modalités définies l'an passé ont été reconduites. Ainsi, pour éviter des lourdeurs administratives de gestion avec l'appel chaque année, pendant toute la durée de l'emprunt, de redevances avec un très faible montant (moins de 5 €HT par an), les membres du bureau ont décidé à l'unanimité que :

- pour les petits comptes, dont le montant total de la redevance sur les 15 ans est inférieur ou égal à 44,99 € HT, la redevance sera appelée en une seule fois (il reste quelques appels à faire) ;
- pour les petits comptes dont le montant de la redevance totale pour les 15 ans est compris entre 45 € HT et 150 € HT, l'appel de la redevance sera réalisé à parts égales au cours des trois premières années, la première année étant 2015 ; la seconde en 2016.
- si le détenteur d'un compte en fait la demande, le paiement en une seule fois du montant de la redevance totale pour les 15 ans, est permis.

Dans le cas de compte en indivis, la redevance sera appelée auprès du premier nom figurant sur le compte. S'agissant des comptes en nu-propriété/usufruit, l'appel de la redevance sera réalisé auprès de l'usufruit.

### Bois de chauffage

La commission bois s'est réunie pour procéder au bilan de l'exploitation forestière de l'an passé et préparer celle qui arrive.

En 2015, 30 foyers du village ont pris une part de bois. Au total 333 stères de bois de chauffage ont été réalisées, soit une recette de 1513 €.

Des travaux forestiers ont été réalisés pour un montant total de 12 937 € (entretien des cloisonnements, dégagement manuel de semis) ; travaux indispensables pour atteindre les objectifs de régénération exigés lors de l'obtention des subventions pour reconstituer notre forêt après la tempête – contrôle sur 10 années).

Autant dire que nous ne pouvons plus compter sur la forêt pour dégager des recettes financières pour conduire des programmes d'investissement dans la commune...

Cette année, nous interviendrons dans les coupes 9,18,20,21 et 25 pour le bois de chauffage et l'abattage de bois d'œuvre ; il s'agira de la seule exploitation de bois d'œuvre qui interviendra pendant notre mandat. Les travaux d'abattage sont imminents.

Les parcelles 35 et 39 seront proposées en fond de coupes à un bucheron pour terminer les parts d'affouages qui n'ont pas été réalisées.

**Rappel : si vous souhaitez avoir une part de bois de chauffage, la date de limite d'inscription a été fixée au 10 novembre (contacter le secrétariat de mairie).**

Le bois de chauffage ne peut être autorisé que pour les besoins personnels. La cession (revente – échange - bois cédé) est interdite ; ces dispositions font références aux articles du code forestier concernant les ventes et exploitation de bois de chauffage par les particuliers.

Les personnes qui n'ont pas terminé au 30 septembre 2016 le lot qui leur a été attribué en décembre 2015 sont autorisées à le terminer cette année. Elles doivent néanmoins s'inscrire en mairie afin que l'ONF puisse préparer leur contrat.

Les personnes qui n'ont pas terminé au 30 septembre 2016 le lot qui leur a été attribué en décembre 2014 ne peuvent plus s'inscrire pendant trois ans (sauf cas de force majeure).

### Lotissement des Grésines

La commission voirie s'est réunie pour finaliser le projet de rénovation des trottoirs. Le projet est quasi finalisé. La consultation des entreprises va prochainement être lancée. Les travaux seront réalisés au printemps 2017.

Une réunion sera organisée pour présenter le projet aux habitants des grésines.

**Nous invitons les personnes qui souhaitent se raccorder au gaz de ville de réaliser leur branchement avant le lancement des travaux.**

### Panneaux de signalisation

Nous avons dressé un inventaire des panneaux de signalisation à changer compte tenu de leur vétusté...

Le dossier de consultation des entreprises est en cours de montage par nos soins.

### Relevé des compteurs d'eau

Nous allons procéder à la relève des index des compteurs d'eau. Si vous n'êtes pas là lors de notre passage, nous vous invitons à transmettre votre relevé à la mairie en renseignant le formulaire qui sera déposé dans votre boîte aux lettres.

### Révision des listes électorales

La révision est en cours.

Pour participer aux élections en 2017, il faut être inscrit sur les listes électorales avant le 31 décembre 2016.

**Pour les nouveaux habitants** : si vous n'êtes pas inscrits sur la liste électorale de la commune, contacter le secrétariat de mairie pour procéder à votre inscription avant le 31 décembre.

**L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans.**

Mairie de Vannes-le-Châtel  
[mairie.vannes-le-chatel@wanadoo.fr](mailto:mairie.vannes-le-chatel@wanadoo.fr)  
[www.vannes-le-chatel.mairie54.fr](http://www.vannes-le-chatel.mairie54.fr)

Téléphone : +33 3 83 25 41 98

Horaires d'ouverture :

Lundi, mardi, jeudi : 13h30 à 18h00.

Vendredi : 8h30 à 12h30.

Le 1er samedi matin de chaque mois :  
8h30 - 12h30

### Garderie : mercredis récréatifs



### **EN NOVEMBRE : PARTONS A LA DECOUVERTE DES PETITES BETES...**

#### **9 novembre : Atelier mosaïque**



Les enfants assembleront des petits cubes et/ou des fragments multicolores de papier mousse formant un motif décoratif.

#### **16 novembre : A la découverte du peuple des six pattes avec l'appui d'une animatrice nature de l'association LOANA**



Après une découverte du peuple des six-pattes à travers quelques jeux, contes, les enfants iront à la chasse aux insectes dans le jardin de la Maison pour Tous. Ils les observeront avec des boîtes-loupes et construiront un hôtel à insectes pour faciliter la survie hivernale des petites bêtes !

Cette activité sera suivie d'une petite balade au printemps, le nez dans l'herbe et la loupe à l'œil ...

#### **23 novembre :**

#### **Atelier Windows Color (pour les + de 6 ans)**



Les enfants décalqueront un modèle et le rempliront de peinture. Ainsi ils repartiront avec de jolis motifs qu'ils pourront coller aux vitres de leur chambre.

#### **Atelier de la Chenille (pour les – de 6 ans)**



Peintures, paillettes, gommettes, sequins seront à l'honneur pour réaliser la plus belle des chenilles. Une fois l'activité réalisée, les enfants chanteront la chanson de la Chenille !

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter : 06.79.35.67.21 ou [garderievanneslechatel@gmail.com](mailto:garderievanneslechatel@gmail.com).

### Atelier – Galerie du CERFAV

#### **Exposition : 'Tu vois quand tu peux'**

Exposition de la promotion sortante des Compagnons Verriers Européens

Du 7 novembre au 2 avril 2017.

Ouverture du mardi au dimanche de 14h-18h.

#### **Animations : Soufflez votre boule de Noël**

26 - 27 novembre  
3 - 4 décembre  
10 - 11 décembre  
17 - 18 décembre  
24 décembre.



De 14h à 18h - 10 € TTC par personne.

Réservations obligatoires au 03 83 50 18 43.

**Les Pri'Mates** organisent son Loto annuel ce samedi 12 novembre.

#### **Théâtre de Cristal : 2 décembre à 20h30**

**LA TETE EN CONFIOTE** par la Cie la conserverie.

*Mirabelle est une femme avec toutes les allures du plus rustre des paysans...*

Réserver dès maintenant : 03 83 25 41 89:

Tout public. Adulte : 12 €. – de 12 ans/Étudiant : 8 €.

#### **Fête de Saint Nicolas : 4 décembre**

Les Pri'Mates, la MJC et le Théâtre de Cristal ont uni leurs talents pour accueillir chaleureusement Saint Nicolas au village.

La décoration du char est en cours par Les Pri'Mates. La MJC vous offre un spectacle. Le Théâtre met à disposition gratuitement sa toute nouvelle salle de spectacle (ZA La Garenne).

#### **Programme**

- **14H30 : spectacle TEMPETE DE CIEL BLEU** par la Cie des Ô. Durée : 0:45.  
« Je m'appelle Ruby mais comme je fais mal mes boucles, tout le monde m'appelle Rudy. Tout le monde croit que je suis un garçon. Moi, je préfère, ça sera plus facile pour être pilote ». Réservations obligatoires au 03 83 25 41 89.
- **A la sortie du spectacle, Saint-Nicolas sera présent.**  
**Défilé dans le village suivi d'un pot de l'amitié** (bonbons pour les enfants, vin chaud pour les parents et amis !).



## Vers le centenaire de l'armistice de 1918 ... 98ème anniversaire de l'armistice 1914 – 1918

*« La mémoire est la sentinelle de l'esprit » William Shakespeare*

Cette année, la traditionnelle cérémonie du 11 novembre réunissant les villages d'Allamps, de Barisey-au-Plain, de Gibeauveix, de Mont l'Étroit, de Saulxures-les-Vannes, d'Uruffe et de Vannes-le-Châtel se déroulera à Uruffe.

C'est avec beaucoup de plaisir que les associations des anciens combattants vous convient à cette cérémonie qui se déroulera à partir de 10h30.

### Programme de la cérémonie :

- 10h30 Messe du souvenir à Uruffe,
  - 11h30 Rassemblement au Monument aux morts d'Uruffe
    - Appel des morts et moments de silence
    - Lecture des messages du secrétariat aux anciens combattants
- Un vin d'honneur à l'issue de la cérémonie sera offert par la municipalité d'Uruffe.*

Néanmoins l'association des anciens combattants de Vannes-le-Châtel, en partenariat avec la commune, souhaite rendre aussi hommage aux hommes du village morts au front. Ils vous convient ce 11 novembre pour commémorer aussi au village ce 98<sup>ème</sup> anniversaire de l'armistice 1914 – 1918.

- 9h15 Rassemblement devant la Maison pour Tous
- 9h30 Cérémonie au Monument aux morts
- 10h00 Départ vers Uruffe

Pour notre liberté, 32 hommes du village sont morts au front :

- Camille est mort le jour de ses 20 ans,
- Eugène est mort la veille de l'armistice,
- Charles, Camille, Charles, Paul, Emile sont morts le même jour le 20 août 1914.
- La moitié avait moins de trente ans,
- Ils étaient célibataires, mariés, pères,
- Ils étaient verrier, tailleur sur verre, cultivateur, manœuvre, boulanger,

**Alors joignez vous à nous pour leur rendre hommage.**

### **Cimetière : reprise des concessions en état d'abandon**

Le conseil a décidé d'engager une démarche de reprise des concessions en état d'abandon.

Un travail minutieux d'inventaire a été entrepris depuis plusieurs mois. Un grand merci à Roger et Damien Bracke qui nous ont donné un précieux coup de main pour dresser cet inventaire.

Des panneaux d'affichage ont été installés au cimetière fin octobre pour mentionner les concessions que la commune envisage de reprendre. La procédure est très longue. Elle va se dérouler sur plusieurs années.

**Comme indiqué au cimetière, une première constatation des concessions en état d'abandon aura lieu ce samedi 12 novembre à 10 heures au cimetière.**

### **Modification des statuts de la communauté de communes**

Le conseil a adopté la modification proposée des statuts de la communauté de communes du pays de Colombey et du sud Toulinois afin que la communauté puisse exercer la compétence « création et gestion d'une maison de services aux publics ».

La seconde modification qui a été adoptée vise à transférer à la communauté le versement du contingent du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS). Il s'agit de la 'cotisation obligatoire' que verse annuellement les communes au SDIS pour participer au fonctionnement de ce service. Pour notre commune, son montant s'est élevé en 2016 à 12 016 €.

Cette contribution augmente régulièrement. Elle a progressé de 18% en 10 ans. Désormais l'augmentation sera prise en charge par la communauté à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, si la majorité qualifiée des 38 communes de notre intercommunalité adoptent ces modifications statutaires.

### **Plan local d'urbanisme**

Le conseil a été invité à participer à deux réunions sur le Plan local d'urbanisme au cours du mois d'octobre. Ces réunions avaient pour objectif de réunir des premiers éléments en vue de mettre en lumière les principales évolutions de notre village en termes de démographie, d'activités économique, culturelle, d'animation sociale, de construction de logements, de consommation du foncier agricole, de préservation des richesses naturelles.

### **Association foncière**

**Le bureau de l'association foncière a adopté courant octobre le budget 2016 et le compte administratif 2015.**

Les subventions du conseil départemental ont été toutes encaissées. Un emprunt de 50 000 € a été réalisé sur 15 ans pour financer le solde des dépenses engagées pour la création des nouveaux chemins que vous empruntez depuis quatre ans.

**Nous allons procéder au second appel des redevances prochainement pour que l'association foncière puisse faire face au remboursement des annuités d'emprunt.**

Sont redevables de ces redevances, tous les propriétaires qui disposent de parcelles qui sont situées dans le périmètre du remembrement.

Le bureau de l'AFR a reconduit le montant de la redevance annuelle à l'hectare fixé l'an passé, à savoir 15 €HT.

Pour mémoire, la surface du périmètre remembré est de 319 ha 94 a 43 ca, et répartie entre 193 comptes. Les 20 premiers comptes représentent 87% de la surface remembrée : la commune dispose du compte le plus important avec un peu plus de 97 ha. 160 comptes ont une surface inférieure à 1ha.

Les modalités définies l'an passé ont été reconduites. Ainsi, pour éviter des lourdeurs administratives de gestion avec l'appel chaque année, pendant toute la durée de l'emprunt, de redevances avec un très faible montant (moins de 5 €HT par an), les membres du bureau ont décidé à l'unanimité que :

- pour les petits comptes, dont le montant total de la redevance sur les 15 ans est inférieur ou égal à 44,99 € HT, la redevance sera appelée en une seule fois (il reste quelques appels à faire) ;
- pour les petits comptes dont le montant de la redevance totale pour les 15 ans est compris entre 45 € HT et 150 € HT, l'appel de la redevance sera réalisé à parts égales au cours des trois premières années, la première année étant 2015 ; la seconde en 2016.
- si le détenteur d'un compte en fait la demande, le paiement en une seule fois du montant de la redevance totale pour les 15 ans, est permis.

Dans le cas de compte en indivis, la redevance sera appelée auprès du premier nom figurant sur le compte. S'agissant des comptes en nu-propriété/usufruit, l'appel de la redevance sera réalisé auprès de l'usufruit.

### Bois de chauffage

La commission bois s'est réunie pour procéder au bilan de l'exploitation forestière de l'an passé et préparer celle qui arrive.

En 2015, 30 foyers du village ont pris une part de bois. Au total 333 stères de bois de chauffage ont été réalisées, soit une recette de 1513 €.

Des travaux forestiers ont été réalisés pour un montant total de 12 937 € (entretien des cloisonnements, dégagement manuel de semis) ; travaux indispensables pour atteindre les objectifs de régénération exigés lors de l'obtention des subventions pour reconstituer notre forêt après la tempête – contrôle sur 10 années).

Autant dire que nous ne pouvons plus compter sur la forêt pour dégager des recettes financières pour conduire des programmes d'investissement dans la commune...

Cette année, nous interviendrons dans les coupes 9,18,20,21 et 25 pour le bois de chauffage et l'abattage de bois d'œuvre ; il s'agira de la seule exploitation de bois d'œuvre qui interviendra pendant notre mandat. Les travaux d'abattage sont imminents.

Les parcelles 35 et 39 seront proposées en fond de coupes à un bucheron pour terminer les parts d'affouages qui n'ont pas été réalisées.

**Rappel : si vous souhaitez avoir une part de bois de chauffage, la date de limite d'inscription a été fixée au 10 novembre (contacter le secrétariat de mairie).**

Le bois de chauffage ne peut être autorisé que pour les besoins personnels. La cession (revente – échange - bois cédé) est interdite ; ces dispositions font références aux articles du code forestier concernant les ventes et exploitation de bois de chauffage par les particuliers.

Les personnes qui n'ont pas terminé au 30 septembre 2016 le lot qui leur a été attribué en décembre 2015 sont autorisées à le terminer cette année. Elles doivent néanmoins s'inscrire en mairie afin que l'ONF puisse préparer leur contrat.

Les personnes qui n'ont pas terminé au 30 septembre 2016 le lot qui leur a été attribué en décembre 2014 ne peuvent plus s'inscrire pendant trois ans (sauf cas de force majeure).

### Lotissement des Grésines

La commission voirie s'est réunie pour finaliser le projet de rénovation des trottoirs. Le projet est quasi finalisé. La consultation des entreprises va prochainement être lancée. Les travaux seront réalisés au printemps 2017.

Une réunion sera organisée pour présenter le projet aux habitants des grésines.

**Nous invitons les personnes qui souhaitent se raccorder au gaz de ville de réaliser leur branchement avant le lancement des travaux.**

### Panneaux de signalisation

Nous avons dressé un inventaire des panneaux de signalisation à changer compte tenu de leur vétusté...

Le dossier de consultation des entreprises est en cours de montage par nos soins.

### Relevé des compteurs d'eau

Nous allons procéder à la relève des index des compteurs d'eau. Si vous n'êtes pas là lors de notre passage, nous vous invitons à transmettre votre relevé à la mairie en renseignant le formulaire qui sera déposé dans votre boîte aux lettres.

### Révision des listes électorales

La révision est en cours.

Pour participer aux élections en 2017, il faut être inscrit sur les listes électorales avant le 31 décembre 2016.

**Pour les nouveaux habitants** : si vous n'êtes pas inscrits sur la liste électorale de la commune, contacter le secrétariat de mairie pour procéder à votre inscription avant le 31 décembre.

**L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans.**

Mairie de Vannes-le-Châtel  
[mairie.vannes-le-chatel@wanadoo.fr](mailto:mairie.vannes-le-chatel@wanadoo.fr)  
[www.vannes-le-chatel.mairie54.fr](http://www.vannes-le-chatel.mairie54.fr)  
Téléphone : +33 3 83 25 41 98  
Horaires d'ouverture :  
Lundi, mardi, jeudi : 13h30 à 18h00.  
Vendredi : 8h30 à 12h30.  
Le 1er samedi matin de chaque mois :  
8h30 - 12h30

### Garderie : mercredis récréatifs



### **EN NOVEMBRE : PARTONS A LA DECOUVERTE DES PETITES BETES...**

#### **9 novembre : Atelier mosaïque**



Les enfants assembleront des petits cubes et/ou des fragments multicolores de papier mousse formant un motif décoratif.

#### **16 novembre : A la découverte du peuple des six pattes avec l'appui d'une animatrice nature de l'association LOANA**



Après une découverte du peuple des six-pattes à travers quelques jeux, contes, les enfants iront à la chasse aux insectes dans le jardin de la Maison pour Tous. Ils les observeront avec des boîtes-loupes et construiront un hôtel à insectes pour faciliter la survie hivernale des petites bêtes !

Cette activité sera suivie d'une petite balade au printemps, le nez dans l'herbe et la loupe à l'œil ...

#### **23 novembre :**

#### **Atelier Windows Color (pour les + de 6 ans)**



Les enfants décalqueront un modèle et le rempliront de peinture. Ainsi ils repartiront avec de jolis motifs qu'ils pourront coller aux vitres de leur chambre.

#### **Atelier de la Chenille (pour les – de 6 ans)**



Peintures, paillettes, gommettes, sequins seront à l'honneur pour réaliser la plus belle des chenilles. Une fois l'activité réalisée, les enfants chanteront la chanson de la Chenille !

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter : 06.79.35.67.21 ou [garderievanneslechatel@gmail.com](mailto:garderievanneslechatel@gmail.com).

### Atelier – Galerie du CERFAV

#### **Exposition : 'Tu vois quand tu peux'**

Exposition de la promotion sortante des Compagnons Verriers Européens

Du 7 novembre au 2 avril 2017.

Ouverture du mardi au dimanche de 14h-18h.

#### **Animations : Soufflez votre boule de Noël**

**SOUFFLEZ VOTRE BOULE DE NOËL  
À VANNES-LE-CHÂTEL**

26 - 27 novembre  
3 - 4 décembre  
10 - 11 décembre  
17 - 18 décembre  
24 décembre.



De 14h à 18h - 10 € TTC par personne.

Réservations obligatoires au 03 83 50 18 43.

**Les Pri'Mates** organisent son Loto annuel ce samedi 12 novembre.

#### **Théâtre de Cristal : 2 décembre à 20h30**

**LA TÊTE EN CONFIOTE** par la Cie la conserverie.

*Mirabelle est une femme avec toutes les allures du plus rustre des paysans...*

Réserver dès maintenant : 03 83 25 41 89:

Tout public. Adulte : 12 €. – de 12 ans/Étudiant : 8 €.

#### **Fête de Saint Nicolas : 4 décembre**

Les Pri'Mates, la MJC et le Théâtre de Cristal ont uni leurs talents pour accueillir chaleureusement Saint Nicolas au village.

La décoration du char est en cours par Les Pri'Mates. La MJC vous offre un spectacle. Le Théâtre met à disposition gratuitement sa toute nouvelle salle de spectacle (ZA La Garenne).

#### **Programme**

- **14H30 : spectacle TEMPÊTE DE CIEL BLEU** par la Cie des Ô. Durée : 0:45.  
« Je m'appelle Ruby mais comme je fais mal mes boucles, tout le monde m'appelle Rudy. Tout le monde croit que je suis un garçon. Moi, je préfère, ça sera plus facile pour être pilote ». Réservations obligatoires au 03 83 25 41 89.
- **A la sortie du spectacle, Saint-Nicolas sera présent.**  
**Défilé dans le village suivi d'un pot de l'amitié** (bonbons pour les enfants, vin chaud pour les parents et amis !).



## Vers le centenaire de l'armistice de 1918 ... 98ème anniversaire de l'armistice 1914 – 1918

*« La mémoire est la sentinelle de l'esprit » William Shakespeare*

Cette année, la traditionnelle cérémonie du 11 novembre réunissant les villages d'Allamps, de Barisey-au-Plain, de Gibeauveix, de Mont l'Étroit, de Saulxures-les-Vannes, d'Uruffe et de Vannes-le-Châtel se déroulera à Uruffe.

C'est avec beaucoup de plaisir que les associations des anciens combattants vous convient à cette cérémonie qui se déroulera à partir de 10h30.

### Programme de la cérémonie :

- 10h30 Messe du souvenir à Uruffe,
- 11h30 Rassemblement au Monument aux morts d'Uruffe  
Appel des morts et moments de silence  
Lecture des messages du secrétariat aux anciens combattants  
*Un vin d'honneur à l'issue de la cérémonie sera offert par la municipalité d'Uruffe.*

Néanmoins l'association des anciens combattants de Vannes-le-Châtel, en partenariat avec la commune, souhaite rendre aussi hommage aux hommes du village morts au front. Ils vous convient ce 11 novembre pour commémorer aussi au village ce 98<sup>ème</sup> anniversaire de l'armistice 1914 – 1918.

- 9h15 Rassemblement devant la Maison pour Tous
- 9h30 Cérémonie au Monument aux morts
- 10h00 Départ vers Uruffe

Pour notre liberté, 32 hommes du village sont morts au front :

- Camille est mort le jour de ses 20 ans,
- Eugène est mort la veille de l'armistice,
- Charles, Camille, Charles, Paul, Emile sont morts le même jour le 20 août 1914.
- La moitié avait moins de trente ans,
- Ils étaient célibataires, mariés, pères,
- Ils étaient verrier, tailleur sur verre, cultivateur, manœuvre, boulanger,

**Alors joignez vous à nous pour leur rendre hommage.**

### **Cimetière : reprise des concessions en état d'abandon**

Le conseil a décidé d'engager une démarche de reprise des concessions en état d'abandon.

Un travail minutieux d'inventaire a été entrepris depuis plusieurs mois. Un grand merci à Roger et Damien Bracke qui nous ont donné un précieux coup de main pour dresser cet inventaire.

Des panneaux d'affichage ont été installés au cimetière fin octobre pour mentionner les concessions que la commune envisage de reprendre. La procédure est très longue. Elle va se dérouler sur plusieurs années.

**Comme indiqué au cimetière, une première constatation des concessions en état d'abandon aura lieu ce samedi 12 novembre à 10 heures au cimetière.**

### **Modification des statuts de la communauté de communes**

Le conseil a adopté la modification proposée des statuts de la communauté de communes du pays de Colombey et du sud Toulinois afin que la communauté puisse exercer la compétence « création et gestion d'une maison de services aux publics ».

La seconde modification qui a été adoptée vise à transférer à la communauté le versement du contingent du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS). Il s'agit de la 'cotisation obligatoire' que verse annuellement les communes au SDIS pour participer au fonctionnement de ce service. Pour notre commune, son montant s'est élevé en 2016 à 12 016 €.

Cette contribution augmente régulièrement. Elle a progressé de 18% en 10 ans. Désormais l'augmentation sera prise en charge par la communauté à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, si la majorité qualifiée des 38 communes de notre intercommunalité adoptent ces modifications statutaires.

### **Plan local d'urbanisme**

Le conseil a été invité à participer à deux réunions sur le Plan local d'urbanisme au cours du mois d'octobre. Ces réunions avaient pour objectif de réunir des premiers éléments en vue de mettre en lumière les principales évolutions de notre village en termes de démographie, d'activités économique, culturelle, d'animation sociale, de construction de logements, de consommation du foncier agricole, de préservation des richesses naturelles.

### **Association foncière**

**Le bureau de l'association foncière a adopté courant octobre le budget 2016 et le compte administratif 2015.**

Les subventions du conseil départemental ont été toutes encaissées. Un emprunt de 50 000 € a été réalisé sur 15 ans pour financer le solde des dépenses engagées pour la création des nouveaux chemins que vous empruntez depuis quatre ans.

**Nous allons procéder au second appel des redevances prochainement pour que l'association foncière puisse faire face au remboursement des annuités d'emprunt.**

Sont redevables de ces redevances, tous les propriétaires qui disposent de parcelles qui sont situées dans le périmètre du remembrement.

Le bureau de l'AFR a reconduit le montant de la redevance annuelle à l'hectare fixé l'an passé, à savoir 15 €HT.

Pour mémoire, la surface du périmètre remembré est de 319 ha 94 a 43 ca, et répartie entre 193 comptes. Les 20 premiers comptes représentent 87% de la surface remembrée : la commune dispose du compte le plus important avec un peu plus de 97 ha. 160 comptes ont une surface inférieure à 1ha.

Les modalités définies l'an passé ont été reconduites. Ainsi, pour éviter des lourdeurs administratives de gestion avec l'appel chaque année, pendant toute la durée de l'emprunt, de redevances avec un très faible montant (moins de 5 €HT par an), les membres du bureau ont décidé à l'unanimité que :

- pour les petits comptes, dont le montant total de la redevance sur les 15 ans est inférieur ou égal à 44,99 € HT, la redevance sera appelée en une seule fois (il reste quelques appels à faire) ;
- pour les petits comptes dont le montant de la redevance totale pour les 15 ans est compris entre 45 € HT et 150 € HT, l'appel de la redevance sera réalisé à parts égales au cours des trois premières années, la première année étant 2015 ; la seconde en 2016.
- si le détenteur d'un compte en fait la demande, le paiement en une seule fois du montant de la redevance totale pour les 15 ans, est permis.

Dans le cas de compte en indivis, la redevance sera appelée auprès du premier nom figurant sur le compte. S'agissant des comptes en nu-propriété/usufruit, l'appel de la redevance sera réalisé auprès de l'usufruit.

### Bois de chauffage

La commission bois s'est réunie pour procéder au bilan de l'exploitation forestière de l'an passé et préparer celle qui arrive.

En 2015, 30 foyers du village ont pris une part de bois. Au total 333 stères de bois de chauffage ont été réalisées, soit une recette de 1513 €.

Des travaux forestiers ont été réalisés pour un montant total de 12 937 € (entretien des cloisonnements, dégagement manuel de semis) ; travaux indispensables pour atteindre les objectifs de régénération exigés lors de l'obtention des subventions pour reconstituer notre forêt après la tempête – contrôle sur 10 années).

Autant dire que nous ne pouvons plus compter sur la forêt pour dégager des recettes financières pour conduire des programmes d'investissement dans la commune...

Cette année, nous interviendrons dans les coupes 9,18,20,21 et 25 pour le bois de chauffage et l'abattage de bois d'œuvre ; il s'agira de la seule exploitation de bois d'œuvre qui interviendra pendant notre mandat. Les travaux d'abattage sont imminents.

Les parcelles 35 et 39 seront proposées en fond de coupes à un bucheron pour terminer les parts d'affouages qui n'ont pas été réalisées.

**Rappel : si vous souhaitez avoir une part de bois de chauffage, la date de limite d'inscription a été fixée au 10 novembre (contacter le secrétariat de mairie).**

Le bois de chauffage ne peut être autorisé que pour les besoins personnels. La cession (revente – échange - bois cédé) est interdite ; ces dispositions font références aux articles du code forestier concernant les ventes et exploitation de bois de chauffage par les particuliers.

Les personnes qui n'ont pas terminé au 30 septembre 2016 le lot qui leur a été attribué en décembre 2015 sont autorisées à le terminer cette année. Elles doivent néanmoins s'inscrire en mairie afin que l'ONF puisse préparer leur contrat.

Les personnes qui n'ont pas terminé au 30 septembre 2016 le lot qui leur a été attribué en décembre 2014 ne peuvent plus s'inscrire pendant trois ans (sauf cas de force majeure).

### Lotissement des Grésines

La commission voirie s'est réunie pour finaliser le projet de rénovation des trottoirs. Le projet est quasi finalisé. La consultation des entreprises va prochainement être lancée. Les travaux seront réalisés au printemps 2017.

Une réunion sera organisée pour présenter le projet aux habitants des grésines.

**Nous invitons les personnes qui souhaitent se raccorder au gaz de ville de réaliser leur branchement avant le lancement des travaux.**

### Panneaux de signalisation

Nous avons dressé un inventaire des panneaux de signalisation à changer compte tenu de leur vétusté...

Le dossier de consultation des entreprises est en cours de montage par nos soins.

### Relevé des compteurs d'eau

Nous allons procéder à la relève des index des compteurs d'eau. Si vous n'êtes pas là lors de notre passage, nous vous invitons à transmettre votre relevé à la mairie en renseignant le formulaire qui sera déposé dans votre boîte aux lettres.

### Révision des listes électorales

La révision est en cours.

Pour participer aux élections en 2017, il faut être inscrit sur les listes électorales avant le 31 décembre 2016.

**Pour les nouveaux habitants :** si vous n'êtes pas inscrits sur la liste électorale de la commune, contacter le secrétariat de mairie pour procéder à votre inscription avant le 31 décembre.

**L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans.**

Mairie de Vannes-le-Châtel  
[mairie.vannes-le-chatel@wanadoo.fr](mailto:mairie.vannes-le-chatel@wanadoo.fr)  
[www.vannes-le-chatel.mairie54.fr](http://www.vannes-le-chatel.mairie54.fr)

Téléphone : +33 3 83 25 41 98

Horaires d'ouverture :

Lundi, mardi, jeudi : 13h30 à 18h00.

Vendredi : 8h30 à 12h30.

Le 1er samedi matin de chaque mois :  
8h30 - 12h30

### Garderie : mercredis récréatifs



### **EN NOVEMBRE : PARTONS A LA DECOUVERTE DES PETITES BETES...**

#### **9 novembre : Atelier mosaïque**



Les enfants assembleront des petits cubes et/ou des fragments multicolores de papier mousse formant un motif décoratif.

#### **16 novembre : A la découverte du peuple des six pattes avec l'appui d'une animatrice nature de l'association LOANA**



Après une découverte du peuple des six-pattes à travers quelques jeux, contes, les enfants iront à la chasse aux insectes dans le jardin de la Maison pour Tous. Ils les observeront avec des boîtes-loupes et construiront un hôtel à insectes pour faciliter la survie hivernale des petites bêtes !

Cette activité sera suivie d'une petite balade au printemps, le nez dans l'herbe et la loupe à l'œil ...

#### **23 novembre :**

#### **Atelier Windows Color (pour les + de 6 ans)**



Les enfants décalqueront un modèle et le rempliront de peinture. Ainsi ils repartiront avec de jolis motifs qu'ils pourront coller aux vitres de leur chambre.

#### **Atelier de la Chenille (pour les – de 6 ans)**



Peintures, paillettes, gommettes, sequins seront à l'honneur pour réaliser la plus belle des chenilles. Une fois l'activité réalisée, les enfants chanteront la chanson de la Chenille !

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter : 06.79.35.67.21 ou [garderievanneslechatel@gmail.com](mailto:garderievanneslechatel@gmail.com).

### Atelier – Galerie du CERFAV

#### **Exposition : 'Tu vois quand tu peux'**

Exposition de la promotion sortante des Compagnons Verriers Européens

Du 7 novembre au 2 avril 2017.

Ouverture du mardi au dimanche de 14h-18h.

#### **Animations : Soufflez votre boule de Noël**

26 - 27 novembre  
3 - 4 décembre  
10 - 11 décembre  
17 - 18 décembre  
24 décembre.



De 14h à 18h - 10 € TTC par personne.

Réservations obligatoires au 03 83 50 18 43.

**Les Pri'Mates** organisent son Loto annuel ce samedi 12 novembre.

#### **Théâtre de Cristal : 2 décembre à 20h30**

**LA TETE EN CONFIOTE** par la Cie la conserverie.

*Mirabelle est une femme avec toutes les allures du plus rustre des paysans...*

Réserver dès maintenant : 03 83 25 41 89:

Tout public. Adulte : 12 €. – de 12 ans/Étudiant : 8 €.

#### **Fête de Saint Nicolas : 4 décembre**

Les Pri'Mates, la MJC et le Théâtre de Cristal ont uni leurs talents pour accueillir chaleureusement Saint Nicolas au village.

La décoration du char est en cours par Les Pri'Mates. La MJC vous offre un spectacle. Le Théâtre met à disposition gratuitement sa toute nouvelle salle de spectacle (ZA La Garenne).

#### **Programme**

- **14H30 : spectacle TEMPETE DE CIEL BLEU** par la Cie des Ô. Durée : 0:45.  
« Je m'appelle Ruby mais comme je fais mal mes boucles, tout le monde m'appelle Rudy. Tout le monde croit que je suis un garçon. Moi, je préfère, ça sera plus facile pour être pilote ». Réservations obligatoires au 03 83 25 41 89.
- **A la sortie du spectacle, Saint-Nicolas sera présent.**  
**Défilé dans le village suivi d'un pot de l'amitié** (bonbons pour les enfants, vin chaud pour les parents et amis !).



## Vers le centenaire de l'armistice de 1918 ... 98ème anniversaire de l'armistice 1914 – 1918

*« La mémoire est la sentinelle de l'esprit » William Shakespeare*

Cette année, la traditionnelle cérémonie du 11 novembre réunissant les villages d'Allamps, de Barisey-au-Plain, de Gibeauveix, de Mont l'Étroit, de Saulxures-les-Vannes, d'Uruffe et de Vannes-le-Châtel se déroulera à Uruffe.

C'est avec beaucoup de plaisir que les associations des anciens combattants vous convient à cette cérémonie qui se déroulera à partir de 10h30.

### Programme de la cérémonie :

- 10h30 Messe du souvenir à Uruffe,
- 11h30 Rassemblement au Monument aux morts d'Uruffe  
Appel des morts et moments de silence  
Lecture des messages du secrétariat aux anciens combattants  
*Un vin d'honneur à l'issue de la cérémonie sera offert par la municipalité d'Uruffe.*

Néanmoins l'association des anciens combattants de Vannes-le-Châtel, en partenariat avec la commune, souhaite rendre aussi hommage aux hommes du village morts au front. Ils vous convient ce 11 novembre pour commémorer aussi au village ce 98<sup>ème</sup> anniversaire de l'armistice 1914 – 1918.

- 9h15 Rassemblement devant la Maison pour Tous
- 9h30 Cérémonie au Monument aux morts
- 10h00 Départ vers Uruffe

Pour notre liberté, 32 hommes du village sont morts au front :

- Camille est mort le jour de ses 20 ans,
- Eugène est mort la veille de l'armistice,
- Charles, Camille, Charles, Paul, Emile sont morts le même jour le 20 août 1914.
- La moitié avait moins de trente ans,
- Ils étaient célibataires, mariés, pères,
- Ils étaient verrier, tailleur sur verre, cultivateur, manœuvre, boulanger,

**Alors joignez vous à nous pour leur rendre hommage.**

### **Cimetière : reprise des concessions en état d'abandon**

Le conseil a décidé d'engager une démarche de reprise des concessions en état d'abandon.

Un travail minutieux d'inventaire a été entrepris depuis plusieurs mois. Un grand merci à Roger et Damien Bracke qui nous ont donné un précieux coup de main pour dresser cet inventaire.

Des panneaux d'affichage ont été installés au cimetière fin octobre pour mentionner les concessions que la commune envisage de reprendre. La procédure est très longue. Elle va se dérouler sur plusieurs années.

**Comme indiqué au cimetière, une première constatation des concessions en état d'abandon aura lieu ce samedi 12 novembre à 10 heures au cimetière.**

### **Modification des statuts de la communauté de communes**

Le conseil a adopté la modification proposée des statuts de la communauté de communes du pays de Colombey et du sud Toulinois afin que la communauté puisse exercer la compétence « création et gestion d'une maison de services aux publics ».

La seconde modification qui a été adoptée vise à transférer à la communauté le versement du contingent du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS). Il s'agit de la 'cotisation obligatoire' que verse annuellement les communes au SDIS pour participer au fonctionnement de ce service. Pour notre commune, son montant s'est élevé en 2016 à 12 016 €.

Cette contribution augmente régulièrement. Elle a progressé de 18% en 10 ans. Désormais l'augmentation sera prise en charge par la communauté à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, si la majorité qualifiée des 38 communes de notre intercommunalité adoptent ces modifications statutaires.

### **Plan local d'urbanisme**

Le conseil a été invité à participer à deux réunions sur le Plan local d'urbanisme au cours du mois d'octobre. Ces réunions avaient pour objectif de réunir des premiers éléments en vue de mettre en lumière les principales évolutions de notre village en termes de démographie, d'activités économique, culturelle, d'animation sociale, de construction de logements, de consommation du foncier agricole, de préservation des richesses naturelles.

### **Association foncière**

**Le bureau de l'association foncière a adopté courant octobre le budget 2016 et le compte administratif 2015.**

Les subventions du conseil départemental ont été toutes encaissées. Un emprunt de 50 000 € a été réalisé sur 15 ans pour financer le solde des dépenses engagées pour la création des nouveaux chemins que vous empruntez depuis quatre ans.

**Nous allons procéder au second appel des redevances prochainement pour que l'association foncière puisse faire face au remboursement des annuités d'emprunt.**

Sont redevables de ces redevances, tous les propriétaires qui disposent de parcelles qui sont situées dans le périmètre du remembrement.

Le bureau de l'AFR a reconduit le montant de la redevance annuelle à l'hectare fixé l'an passé, à savoir 15 €HT.

Pour mémoire, la surface du périmètre remembré est de 319 ha 94 a 43 ca, et répartie entre 193 comptes. Les 20 premiers comptes représentent 87% de la surface remembrée : la commune dispose du compte le plus important avec un peu plus de 97 ha. 160 comptes ont une surface inférieure à 1ha.

Les modalités définies l'an passé ont été reconduites. Ainsi, pour éviter des lourdeurs administratives de gestion avec l'appel chaque année, pendant toute la durée de l'emprunt, de redevances avec un très faible montant (moins de 5 €HT par an), les membres du bureau ont décidé à l'unanimité que :

- pour les petits comptes, dont le montant total de la redevance sur les 15 ans est inférieur ou égal à 44,99 € HT, la redevance sera appelée en une seule fois (il reste quelques appels à faire) ;
- pour les petits comptes dont le montant de la redevance totale pour les 15 ans est compris entre 45 € HT et 150 € HT, l'appel de la redevance sera réalisé à parts égales au cours des trois premières années, la première année étant 2015 ; la seconde en 2016.
- si le détenteur d'un compte en fait la demande, le paiement en une seule fois du montant de la redevance totale pour les 15 ans, est permis.

Dans le cas de compte en indivis, la redevance sera appelée auprès du premier nom figurant sur le compte. S'agissant des comptes en nu-propriété/usufruit, l'appel de la redevance sera réalisé auprès de l'usufruit.

### Bois de chauffage

La commission bois s'est réunie pour procéder au bilan de l'exploitation forestière de l'an passé et préparer celle qui arrive.

En 2015, 30 foyers du village ont pris une part de bois. Au total 333 stères de bois de chauffage ont été réalisées, soit une recette de 1513 €.

Des travaux forestiers ont été réalisés pour un montant total de 12 937 € (entretien des cloisonnements, dégagement manuel de semis) ; travaux indispensables pour atteindre les objectifs de régénération exigés lors de l'obtention des subventions pour reconstituer notre forêt après la tempête – contrôle sur 10 années).

Autant dire que nous ne pouvons plus compter sur la forêt pour dégager des recettes financières pour conduire des programmes d'investissement dans la commune...

Cette année, nous interviendrons dans les coupes 9,18,20,21 et 25 pour le bois de chauffage et l'abattage de bois d'œuvre ; il s'agira de la seule exploitation de bois d'œuvre qui interviendra pendant notre mandat. Les travaux d'abattage sont imminents.

Les parcelles 35 et 39 seront proposées en fond de coupes à un bucheron pour terminer les parts d'affouages qui n'ont pas été réalisées.

**Rappel : si vous souhaitez avoir une part de bois de chauffage, la date de limite d'inscription a été fixée au 10 novembre (contacter le secrétariat de mairie).**

Le bois de chauffage ne peut être autorisé que pour les besoins personnels. La cession (revente – échange - bois cédé) est interdite ; ces dispositions font références aux articles du code forestier concernant les ventes et exploitation de bois de chauffage par les particuliers.

Les personnes qui n'ont pas terminé au 30 septembre 2016 le lot qui leur a été attribué en décembre 2015 sont autorisées à le terminer cette année. Elles doivent néanmoins s'inscrire en mairie afin que l'ONF puisse préparer leur contrat.

Les personnes qui n'ont pas terminé au 30 septembre 2016 le lot qui leur a été attribué en décembre 2014 ne peuvent plus s'inscrire pendant trois ans (sauf cas de force majeure).

### Lotissement des Grésines

La commission voirie s'est réunie pour finaliser le projet de rénovation des trottoirs. Le projet est quasi finalisé. La consultation des entreprises va prochainement être lancée. Les travaux seront réalisés au printemps 2017.

Une réunion sera organisée pour présenter le projet aux habitants des grésines.

**Nous invitons les personnes qui souhaitent se raccorder au gaz de ville de réaliser leur branchement avant le lancement des travaux.**

### Panneaux de signalisation

Nous avons dressé un inventaire des panneaux de signalisation à changer compte tenu de leur vétusté...

Le dossier de consultation des entreprises est en cours de montage par nos soins.

### Relevé des compteurs d'eau

Nous allons procéder à la relève des index des compteurs d'eau. Si vous n'êtes pas là lors de notre passage, nous vous invitons à transmettre votre relevé à la mairie en renseignant le formulaire qui sera déposé dans votre boîte aux lettres.

### Révision des listes électorales

La révision est en cours.

Pour participer aux élections en 2017, il faut être inscrit sur les listes électorales avant le 31 décembre 2016.

**Pour les nouveaux habitants** : si vous n'êtes pas inscrits sur la liste électorale de la commune, contacter le secrétariat de mairie pour procéder à votre inscription avant le 31 décembre.

**L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans.**

Mairie de Vannes-le-Châtel  
[mairie.vannes-le-chatel@wanadoo.fr](mailto:mairie.vannes-le-chatel@wanadoo.fr)  
[www.vannes-le-chatel.mairie54.fr](http://www.vannes-le-chatel.mairie54.fr)  
Téléphone : +33 3 83 25 41 98  
Horaires d'ouverture :  
Lundi, mardi, jeudi : 13h30 à 18h00.  
Vendredi : 8h30 à 12h30.  
Le 1er samedi matin de chaque mois :  
8h30 - 12h30

### Garderie : mercredis récréatifs



### **EN NOVEMBRE : PARTONS A LA DECOUVERTE DES PETITES BETES...**

#### **9 novembre : Atelier mosaïque**



Les enfants assembleront des petits cubes et/ou des fragments multicolores de papier mousse formant un motif décoratif.

#### **16 novembre : A la découverte du peuple des six pattes avec l'appui d'une animatrice nature de l'association LOANA**



Après une découverte du peuple des six-pattes à travers quelques jeux, contes, les enfants iront à la chasse aux insectes dans le jardin de la Maison pour Tous. Ils les observeront avec des boîtes-loupes et construiront un hôtel à insectes pour faciliter la survie hivernale des petites bêtes !

Cette activité sera suivie d'une petite balade au printemps, le nez dans l'herbe et la loupe à l'œil ...

#### **23 novembre :**

#### **Atelier Windows Color (pour les + de 6 ans)**



Les enfants décalqueront un modèle et le rempliront de peinture. Ainsi ils repartiront avec de jolis motifs qu'ils pourront coller aux vitres de leur chambre.

#### **Atelier de la Chenille (pour les – de 6 ans)**



Peintures, paillettes, gommettes, sequins seront à l'honneur pour réaliser la plus belle des chenilles. Une fois l'activité réalisée, les enfants chanteront la chanson de la Chenille !

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter : 06.79.35.67.21 ou [garderievanneslechatel@gmail.com](mailto:garderievanneslechatel@gmail.com).

### Atelier – Galerie du CERFAV

#### **Exposition : 'Tu vois quand tu peux'**

Exposition de la promotion sortante des Compagnons Verriers Européens

Du 7 novembre au 2 avril 2017.

Ouverture du mardi au dimanche de 14h-18h.

#### **Animations : Soufflez votre boule de Noël**

26 - 27 novembre  
3 - 4 décembre  
10 - 11 décembre  
17 - 18 décembre  
24 décembre.



De 14h à 18h - 10 € TTC par personne.

Réservations obligatoires au 03 83 50 18 43.

**Les Pri'Mates** organisent son Loto annuel ce samedi 12 novembre.

#### **Théâtre de Cristal : 2 décembre à 20h30**

**LA TETE EN CONFIOTE** par la Cie la conserverie.

*Mirabelle est une femme avec toutes les allures du plus rustre des paysans...*

Réserver dès maintenant : 03 83 25 41 89:

Tout public. Adulte : 12 €. – de 12 ans/Étudiant : 8 €.

#### **Fête de Saint Nicolas : 4 décembre**

Les Pri'Mates, la MJC et le Théâtre de Cristal ont uni leurs talents pour accueillir chaleureusement Saint Nicolas au village.

La décoration du char est en cours par Les Pri'Mates. La MJC vous offre un spectacle. Le Théâtre met à disposition gratuitement sa toute nouvelle salle de spectacle (ZA La Garenne).

#### **Programme**

- **14H30 : spectacle TEMPETE DE CIEL BLEU** par la Cie des Ô. Durée : 0:45.  
« Je m'appelle Ruby mais comme je fais mal mes boucles, tout le monde m'appelle Rudy. Tout le monde croit que je suis un garçon. Moi, je préfère, ça sera plus facile pour être pilote ». Réservations obligatoires au 03 83 25 41 89.
- **A la sortie du spectacle, Saint-Nicolas sera présent.**  
**Défilé dans le village suivi d'un pot de l'amitié** (bonbons pour les enfants, vin chaud pour les parents et amis !).



## Vers le centenaire de l'armistice de 1918 ... 98ème anniversaire de l'armistice 1914 – 1918

*« La mémoire est la sentinelle de l'esprit » William Shakespeare*

Cette année, la traditionnelle cérémonie du 11 novembre réunissant les villages d'Allamps, de Barisey-au-Plain, de Gibeauveix, de Mont l'Étroit, de Saulxures-les-Vannes, d'Uruffe et de Vannes-le-Châtel se déroulera à Uruffe.

C'est avec beaucoup de plaisir que les associations des anciens combattants vous convient à cette cérémonie qui se déroulera à partir de 10h30.

### Programme de la cérémonie :

- 10h30 Messe du souvenir à Uruffe,
- 11h30 Rassemblement au Monument aux morts d'Uruffe  
Appel des morts et moments de silence  
Lecture des messages du secrétariat aux anciens combattants  
*Un vin d'honneur à l'issue de la cérémonie sera offert par la municipalité d'Uruffe.*

Néanmoins l'association des anciens combattants de Vannes-le-Châtel, en partenariat avec la commune, souhaite rendre aussi hommage aux hommes du village morts au front. Ils vous convient ce 11 novembre pour commémorer aussi au village ce 98<sup>ème</sup> anniversaire de l'armistice 1914 – 1918.

- 9h15 Rassemblement devant la Maison pour Tous
- 9h30 Cérémonie au Monument aux morts
- 10h00 Départ vers Uruffe

Pour notre liberté, 32 hommes du village sont morts au front :

- Camille est mort le jour de ses 20 ans,
- Eugène est mort la veille de l'armistice,
- Charles, Camille, Charles, Paul, Emile sont morts le même jour le 20 août 1914.
- La moitié avait moins de trente ans,
- Ils étaient célibataires, mariés, pères,
- Ils étaient verrier, tailleur sur verre, cultivateur, manœuvre, boulanger,

**Alors joignez vous à nous pour leur rendre hommage.**

### **Cimetière : reprise des concessions en état d'abandon**

Le conseil a décidé d'engager une démarche de reprise des concessions en état d'abandon.

Un travail minutieux d'inventaire a été entrepris depuis plusieurs mois. Un grand merci à Roger et Damien Bracke qui nous ont donné un précieux coup de main pour dresser cet inventaire.

Des panneaux d'affichage ont été installés au cimetière fin octobre pour mentionner les concessions que la commune envisage de reprendre. La procédure est très longue. Elle va se dérouler sur plusieurs années.

**Comme indiqué au cimetière, une première constatation des concessions en état d'abandon aura lieu ce samedi 12 novembre à 10 heures au cimetière.**

### **Modification des statuts de la communauté de communes**

Le conseil a adopté la modification proposée des statuts de la communauté de communes du pays de Colombey et du sud Toulinois afin que la communauté puisse exercer la compétence « création et gestion d'une maison de services aux publics ».

La seconde modification qui a été adoptée vise à transférer à la communauté le versement du contingent du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS). Il s'agit de la 'cotisation obligatoire' que verse annuellement les communes au SDIS pour participer au fonctionnement de ce service. Pour notre commune, son montant s'est élevé en 2016 à 12 016 €.

Cette contribution augmente régulièrement. Elle a progressé de 18% en 10 ans. Désormais l'augmentation sera prise en charge par la communauté à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, si la majorité qualifiée des 38 communes de notre intercommunalité adoptent ces modifications statutaires.

### **Plan local d'urbanisme**

Le conseil a été invité à participer à deux réunions sur le Plan local d'urbanisme au cours du mois d'octobre. Ces réunions avaient pour objectif de réunir des premiers éléments en vue de mettre en lumière les principales évolutions de notre village en termes de démographie, d'activités économique, culturelle, d'animation sociale, de construction de logements, de consommation du foncier agricole, de préservation des richesses naturelles.

### **Association foncière**

**Le bureau de l'association foncière a adopté courant octobre le budget 2016 et le compte administratif 2015.**

Les subventions du conseil départemental ont été toutes encaissées. Un emprunt de 50 000 € a été réalisé sur 15 ans pour financer le solde des dépenses engagées pour la création des nouveaux chemins que vous empruntez depuis quatre ans.

**Nous allons procéder au second appel des redevances prochainement pour que l'association foncière puisse faire face au remboursement des annuités d'emprunt.**

Sont redevables de ces redevances, tous les propriétaires qui disposent de parcelles qui sont situées dans le périmètre du remembrement.

Le bureau de l'AFR a reconduit le montant de la redevance annuelle à l'hectare fixé l'an passé, à savoir 15 €HT.

Pour mémoire, la surface du périmètre remembré est de 319 ha 94 a 43 ca, et répartie entre 193 comptes. Les 20 premiers comptes représentent 87% de la surface remembrée : la commune dispose du compte le plus important avec un peu plus de 97 ha. 160 comptes ont une surface inférieure à 1ha.

Les modalités définies l'an passé ont été reconduites. Ainsi, pour éviter des lourdeurs administratives de gestion avec l'appel chaque année, pendant toute la durée de l'emprunt, de redevances avec un très faible montant (moins de 5 €HT par an), les membres du bureau ont décidé à l'unanimité que :

- pour les petits comptes, dont le montant total de la redevance sur les 15 ans est inférieur ou égal à 44,99 € HT, la redevance sera appelée en une seule fois (il reste quelques appels à faire) ;
- pour les petits comptes dont le montant de la redevance totale pour les 15 ans est compris entre 45 € HT et 150 € HT, l'appel de la redevance sera réalisé à parts égales au cours des trois premières années, la première année étant 2015 ; la seconde en 2016.
- si le détenteur d'un compte en fait la demande, le paiement en une seule fois du montant de la redevance totale pour les 15 ans, est permis.

Dans le cas de compte en indivis, la redevance sera appelée auprès du premier nom figurant sur le compte. S'agissant des comptes en nu-propriété/usufruit, l'appel de la redevance sera réalisé auprès de l'usufruit.

### Bois de chauffage

La commission bois s'est réunie pour procéder au bilan de l'exploitation forestière de l'an passé et préparer celle qui arrive.

En 2015, 30 foyers du village ont pris une part de bois. Au total 333 stères de bois de chauffage ont été réalisées, soit une recette de 1513 €.

Des travaux forestiers ont été réalisés pour un montant total de 12 937 € (entretien des cloisonnements, dégagement manuel de semis) ; travaux indispensables pour atteindre les objectifs de régénération exigés lors de l'obtention des subventions pour reconstituer notre forêt après la tempête – contrôle sur 10 années).

Autant dire que nous ne pouvons plus compter sur la forêt pour dégager des recettes financières pour conduire des programmes d'investissement dans la commune...

Cette année, nous interviendrons dans les coupes 9,18,20,21 et 25 pour le bois de chauffage et l'abattage de bois d'œuvre ; il s'agira de la seule exploitation de bois d'œuvre qui interviendra pendant notre mandat. Les travaux d'abattage sont imminents.

Les parcelles 35 et 39 seront proposées en fond de coupes à un bucheron pour terminer les parts d'affouages qui n'ont pas été réalisées.

**Rappel : si vous souhaitez avoir une part de bois de chauffage, la date de limite d'inscription a été fixée au 10 novembre (contacter le secrétariat de mairie).**

Le bois de chauffage ne peut être autorisé que pour les besoins personnels. La cession (revente – échange - bois cédé) est interdite ; ces dispositions font références aux articles du code forestier concernant les ventes et exploitation de bois de chauffage par les particuliers.

Les personnes qui n'ont pas terminé au 30 septembre 2016 le lot qui leur a été attribué en décembre 2015 sont autorisées à le terminer cette année. Elles doivent néanmoins s'inscrire en mairie afin que l'ONF puisse préparer leur contrat.

Les personnes qui n'ont pas terminé au 30 septembre 2016 le lot qui leur a été attribué en décembre 2014 ne peuvent plus s'inscrire pendant trois ans (sauf cas de force majeure).

### Lotissement des Grésines

La commission voirie s'est réunie pour finaliser le projet de rénovation des trottoirs. Le projet est quasi finalisé. La consultation des entreprises va prochainement être lancée. Les travaux seront réalisés au printemps 2017.

Une réunion sera organisée pour présenter le projet aux habitants des grésines.

**Nous invitons les personnes qui souhaitent se raccorder au gaz de ville de réaliser leur branchement avant le lancement des travaux.**

### Panneaux de signalisation

Nous avons dressé un inventaire des panneaux de signalisation à changer compte tenu de leur vétusté...

Le dossier de consultation des entreprises est en cours de montage par nos soins.

### Relevé des compteurs d'eau

Nous allons procéder à la relève des index des compteurs d'eau. Si vous n'êtes pas là lors de notre passage, nous vous invitons à transmettre votre relevé à la mairie en renseignant le formulaire qui sera déposé dans votre boîte aux lettres.

### Révision des listes électorales

La révision est en cours.

Pour participer aux élections en 2017, il faut être inscrit sur les listes électorales avant le 31 décembre 2016.

**Pour les nouveaux habitants :** si vous n'êtes pas inscrits sur la liste électorale de la commune, contacter le secrétariat de mairie pour procéder à votre inscription avant le 31 décembre.

**L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans.**

Mairie de Vannes-le-Châtel  
[mairie.vannes-le-chatel@wanadoo.fr](mailto:mairie.vannes-le-chatel@wanadoo.fr)  
[www.vannes-le-chatel.mairie54.fr](http://www.vannes-le-chatel.mairie54.fr)

Téléphone : +33 3 83 25 41 98

Horaires d'ouverture :

Lundi, mardi, jeudi : 13h30 à 18h00.

Vendredi : 8h30 à 12h30.

Le 1er samedi matin de chaque mois :  
8h30 - 12h30

### Garderie : mercredis récréatifs



### **EN NOVEMBRE : PARTONS A LA DECOUVERTE DES PETITES BETES...**

#### **9 novembre : Atelier mosaïque**



Les enfants assembleront des petits cubes et/ou des fragments multicolores de papier mousse formant un motif décoratif.

#### **16 novembre : A la découverte du peuple des six pattes avec l'appui d'une animatrice nature de l'association LOANA**



Après une découverte du peuple des six-pattes à travers quelques jeux, contes, les enfants iront à la chasse aux insectes dans le jardin de la Maison pour Tous. Ils les observeront avec des boîtes-loupes et construiront un hôtel à insectes pour faciliter la survie hivernale des petites bêtes !

Cette activité sera suivie d'une petite balade au printemps, le nez dans l'herbe et la loupe à l'œil ...

#### **23 novembre :**

#### **Atelier Windows Color (pour les + de 6 ans)**



Les enfants décalqueront un modèle et le rempliront de peinture. Ainsi ils repartiront avec de jolis motifs qu'ils pourront coller aux vitres de leur chambre.

#### **Atelier de la Chenille (pour les – de 6 ans)**



Peintures, paillettes, gommettes, sequins seront à l'honneur pour réaliser la plus belle des chenilles. Une fois l'activité réalisée, les enfants chanteront la chanson de la Chenille !

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter : 06.79.35.67.21 ou [garderievanneslechatel@gmail.com](mailto:garderievanneslechatel@gmail.com).

### Atelier – Galerie du CERFAV

#### **Exposition : 'Tu vois quand tu peux'**

Exposition de la promotion sortante des Compagnons Verriers Européens

Du 7 novembre au 2 avril 2017.

Ouverture du mardi au dimanche de 14h-18h.

#### **Animations : Soufflez votre boule de Noël**

26 - 27 novembre  
3 - 4 décembre  
10 - 11 décembre  
17 - 18 décembre  
24 décembre.



De 14h à 18h - 10 € TTC par personne.

Réservations obligatoires au 03 83 50 18 43.

**Les Pri'Mates** organisent son Loto annuel ce samedi 12 novembre.

#### **Théâtre de Cristal : 2 décembre à 20h30**

**LA TETE EN CONFIOTE** par la Cie la conserverie.

*Mirabelle est une femme avec toutes les allures du plus rustre des paysans...*

Réserver dès maintenant : 03 83 25 41 89:

Tout public. Adulte : 12 €. – de 12 ans/Étudiant : 8 €.

#### **Fête de Saint Nicolas : 4 décembre**

Les Pri'Mates, la MJC et le Théâtre de Cristal ont uni leurs talents pour accueillir chaleureusement Saint Nicolas au village.

La décoration du char est en cours par Les Pri'Mates. La MJC vous offre un spectacle. Le Théâtre met à disposition gratuitement sa toute nouvelle salle de spectacle (ZA La Garenne).

#### **Programme**

- **14H30 : spectacle TEMPETE DE CIEL BLEU** par la Cie des Ô. Durée : 0:45.  
« Je m'appelle Ruby mais comme je fais mal mes boucles, tout le monde m'appelle Rudy. Tout le monde croit que je suis un garçon. Moi, je préfère, ça sera plus facile pour être pilote ». Réservations obligatoires au 03 83 25 41 89.
- **A la sortie du spectacle, Saint-Nicolas sera présent.**  
**Défilé dans le village suivi d'un pot de l'amitié** (bonbons pour les enfants, vin chaud pour les parents et amis !).